

Conseil du 4^e arrondissement

12 MARS 2018

Compte rendu

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DEUXIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le douze mars deux mille dix-huit à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4^e arrondissement, sur la convocation en date du mardi 6 mars deux mille dix-huit qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents :

Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Anne LEBRETON, Boniface N'CHO, Jean-Pierre PLONQUET, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Ariel WEIL, Evelyne ZARKA.

Absent(s) ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe Girard donne pouvoir à Monsieur Ariel WEIL,
Monsieur Julien LANDEL donne pouvoir à Madame Marianne de CHAMBRUN.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement, à 19h05.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Bonsoir à tous. Merci d'être venus nombreux. Excusez-nous de commencer un peu en retard, mais nous vivions le dernier soir en mairie du 4^e du dispositif d'accueil grand froid, offrant des repas et des lits. Il s'agit de la dernière nuit d'un processus dont nous avons repoussé la fin deux fois. Nous en sommes assez fiers, mais c'est tout de même un moment d'émotion. Nous avons dit « au revoir » à certaines personnes dont on sait qu'elles retourneront dans la rue, même si le travail qui a été fait, par Emmaüs solidarité notamment, permet à ces personnes d'être dans un dialogue pour trouver une issue.

0420180003**Désignation du secrétaire de séance**

Madame ZARKA est désignée secrétaire de séance.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

J'ajoute qu'il y avait ce soir une délibération inscrite à l'ordre du jour, la délibération de la Direction de l'Urbanisme n° 85, que j'ai retirée de l'ordre du jour de ce CA et de l'ordre du jour du conseil de Paris la semaine prochaine, puisqu'elle concernait la cession d'un local commercial et son sous-sol au 25 rue Saint-Louis en l'Île. Nous l'avions déjà votée avec une légère modification. La Ville de Paris avait décidé de le céder à un certain prix, la mise aux enchères n'ayant pas trouvé acquéreur, elle était remise aux enchères, mais à un prix plus bas, et trop bas d'ailleurs pour qu'on ne renonce pas au moins à se donner un peu de temps. Après en avoir parlé avec quelques élus, nous avons donc décidé de nous donner un peu de temps pour essayer de trouver une autre solution, notamment en travaillant avec la SEMAEST que nous avons saisie, alors qu'en principe elle n'avait pas de voix au chapitre. Nous la retrouverons vraisemblablement un peu plus tard si on échoue, mais nous avons souhaité devant cette mise à prix qui nous semblait très faible, pouvoir se donner les moyens de travailler avec des partenaires afin de trouver une solution plus intéressante que de la céder dans ces conditions.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement

Merci Monsieur le Maire. Désolé de faire un commentaire sur ce sujet que j'avais beaucoup suivi quand j'étais Adjoint au Maire en charge du commerce. Il s'agit quand même d'un local fermé depuis plus de 10 ans maintenant et il y a une demande très légitime de la part des habitants et des commerçants de la rue Saint-Louis en l'Île afin qu'une solution soit trouvée. Je trouvais que la cession permettait de remettre ce local sur le marché. J'ai vu que le prix d'enchère au départ était trop élevé. D'ailleurs je m'étonne que l'on fixe un prix d'enchère trop élevé vu la demande. Donc pourquoi ne pas relancer avec la SEMAEST, mais il me semblait — en tout cas à l'époque où l'on avait travaillé sur le sujet — que la SEMAEST ne s'intéressait pas beaucoup à cette zone de Paris, donc j'aimerais simplement, si vous avez déjà été en contact avec eux, que vous puissiez nous dire si la SEMAEST a décidé maintenant de s'intéresser à quelques locaux du 4^e, ce qui serait une bonne nouvelle puisque cela permettrait de faire des montages intéressants au niveau commercial afin d'avoir des commerces de proximité dans notre arrondissement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. C'est exactement le projet. Nous avons souvent entendu que la SEMAEST n'était pas compétente. Son nom de Société d'Économie Mixte — j'ai l'habitude de développer les acronymes —, indique qu'il s'agit de la Société d'Économie Mixte, mais plus de l'Est Parisien, ce qui était sa signification de départ. La SEMAEST a en effet un certain nombre de zones d'interventions qui ne comprennent pas le 4^e, ce qui n'empêche pas néanmoins sur saisie,

en l'occurrence la nôtre, de pouvoir intervenir le cas échéant. Nous verrons si le dossier lui permet de le faire. Concernant le prix il n'y a pas de mystère, la Ville de Paris par son service compétent avait évalué ce local beaucoup plus cher, il avait été mis aux enchères en dessous de son prix et cette enchère n'ayant pas trouvé de preneur il a été réévalué à la baisse. Nous avons trouvé que la combinaison de ce contexte et de nos discussions avec la SEMAEST permettait d'utiliser cet endroit comme un test, un laboratoire, une expérimentation sur un temps relativement court, afin que le cas échéant le bien puisse être remis dans le lot. Je laisse Boniface N'CHO, Adjoint au commerce, compléter.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire

Effectivement j'ai depuis peu pris la succession de Monsieur RUPIN et il y a une réelle volonté de travailler sur la redynamisation du commerce de proximité. Ce qui m'a paru difficile c'est de savoir que nous étions prêts à préempter sur une partie de l'arrondissement et prêts à vendre sur une autre partie. Donc en concertation avec Monsieur le Maire, j'ai demandé s'il n'y avait pas une possibilité d'étudier d'autres outils. Nous avons alors rencontré la SEMAEST afin de voir s'il existait une possibilité d'intervenir avec eux. La SEMAEST n'intervient effectivement normalement pas sur les quartiers du centre, mais des outils sont mis en place par la SEMAEST qui permettront de pouvoir agir sur ce local, en tout cas nous l'espérons très fortement. Nous avons eu un premier rendez-vous qui s'avère plutôt intéressant, nous espérons que cela va se mettre en place très rapidement et nous vous tiendrons bien sûr au courant.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Je rejoins la préoccupation de Pacôme RUPIN. C'est-à-dire que cela fait 15 ans que ce dossier existe et je trouvais que l'idée de céder était bien. Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'acheteur? Parce que je crois que la situation du lieu est assez insalubre, qu'il y a beaucoup de travaux à faire et que peut-être dans un premier temps cela a été mis à un prix exorbitant qui ne correspondait pas au prix du marché et au prix de ce que pouvait faire un éventuel acquéreur sachant qu'il y avait beaucoup de travaux. Maintenant dans cette affaire je suis pragmatique, si vous avez une idée géniale je ne suis pas à deux mois près, mais je pense qu'il serait raisonnable qu'à l'été on en finisse avec ce lieu, car les riverains depuis longtemps attendent une solution. Cela fait une sorte de point mort dans la rue Saint-Louis en l'Île, et je crois que l'on est tous d'accord pour dire que ce serait bien qu'il y ait plus de commerces de proximité dans ce quartier du 4^e où les commerces ferment les uns après les autres. Il y a une vraie attente de la population et en plus cela devient un lieu insalubre avec tout ce que cela comporte. Je pense donc qu'il faut faire preuve d'une certaine vélocité parce que cela fait 15 ans que tout le monde attend que l'on trouve une solution.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous sommes exactement sur cette idée de nous donner jusqu'à l'été en termes d'expérimentation et de ne pas renoncer à la cession si d'aventure on ne trouvait pas d'autre solution.

Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier dernier.

0420180004

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2018

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0420180005

Approbation du procès-verbal du CICA de la séance du 29 janvier 2018

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATION :

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous passons à une communication sur le plan grand froid. Je vais dire quelques mots avant de donner la parole à Anne LEBRETON. Nous avons ce soir accueilli pour la dernière fois cette saison des sans-abri ou des gens qui d'une manière ou d'une autre avaient besoin de prendre un repas à la Mairie et qui pour une partie resteront dormir pour la dernière nuit de cet hiver en Mairie du 4^e. Vous savez que nous avons ouvert les portes de la Mairie aux sans-abri du quartier dès le 11 décembre avec un service de dîners chauds tous les soirs du lundi au vendredi, y compris le soir du 24 décembre. Très vite nous avons eu un « succès » entre guillemets, si je peux parler de succès quand il s'agit de gens qui sont à la rue, avec un dispositif qui était prévu pour une moyenne de 30 personnes et qui la semaine dernière a atteint 101 repas servis. Ce sont plus de 100 personnes par jour qui sont venues prendre des repas en Mairie pour un dispositif au départ prévu pour 30 personnes. Nous avons absorbé cette demande quasiment sans limites avec les seules contraintes que nous imposaient l'exiguïté des lieux et les bonnes volontés, mais nous avons fléchi le dispositif pour pouvoir répondre à toute cette demande. Nous avons bien sûr été aidés par le déclenchement du plan grand froid avec la Préfecture qui nous a permis d'utiliser nos lits et c'est donc main dans la main avec les services de l'État que la Ville a pu mettre à disposition non seulement les places à la Mairie, 30 lits pour les femmes, mais aussi 40 lits au Village Saint Paul en collaboration avec le bailleur social et près de 80 places à la cité Morland, en intercalaire d'un programme qui était commencé par la ville. Nous avons eu la visite de plusieurs membres du gouvernement sur ce bâtiment dont la cession interviendra dans quelques mois, et la remise à EMERIGE, l'entrepreneur qui coordonne ces travaux, était effective aujourd'hui. Mais je tiens à signaler qu'EMERIGE avec une grande élégance a tenu à prolonger ce dispositif alors qu'il n'en avait pas l'obligation. Ils ont honoré ce plan avec l'État en acceptant de retarder les forages qu'ils devaient faire pour pouvoir continuer ce processus jusqu'au 19 mars.

Voilà pour ce processus. Et je tiens à le dire parce qu'on doit en être tous fiers collectivement, tout ce conseil a été unanime sur son soutien à ce plan. Et au total nous avons eu le service de repas le plus important à l'échelle de Paris, puisque nous avons servi plus de 18 % de la totalité des repas à Paris depuis décembre pour un total de 25 000 repas. Ce ne sont que des statistiques alors que derrière il y a des gens et je tiens à remercier tous les volontaires du 4^e arrondissement qui ont été au côté de toutes les associations et je voudrais mentionner Emmaüs solidarité, qui s'est chargé de l'accueil, de l'évaluation, de l'orientation des personnes accueillies sous la responsabilité de Julie ACQUAVIVA, que beaucoup connaissent ici. Anne LEBRETON l'a rappelé, l'accueil et l'accompagnement ne s'arrêtent pas ce soir, mais continueront.

Dans quelques semaines je réunirai tous les participants et nous ferons le bilan de cette opération, mais aussi le bilan en termes de débouchés pour ceux qui sont venus. Je voulais également citer la CHORBA qui a préparé des dîners, bien sûr la Croix-Rouge avec Christina CASTIGLIONI que nous connaissons tous ici. Je vois beaucoup de gens dans cette salle que j'ai croisé de nombreux soirs, je vous remercie donc. Et enfin je voudrais remercier l'ensemble des personnels de la mairie du 4^e qui a été soumis à une contrainte. Ils interviennent le soir, la nuit, les gardiens, les personnels de la propreté et je crois qu'ils sont allés bien au-delà de leur mission de service public et de ce qui est leur fiche de poste. Je leur ai parlé, nous avons choisi de prolonger par deux fois ce dispositif, d'aller au bout du bout de ce que nous pouvions faire en mairie du 4^e et je voudrais que nous les remercions par l'intermédiaire du Directeur Général des Services et de la Directrice Générale Adjointe, Louis PERRET et Sandrine de HARO.

Je cède la parole à Anne LEBRETON pour compléter ces mots.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voulais aussi remercier la boulangerie Le Petit Versailles du Marais qui nous a donné ses invendus tous les soirs afin de compléter les repas, car effectivement nous nous sommes retrouvés avec de plus en plus de monde. Cela a été d'une grande aide et ils donnent également à la Croix Rouge durant toute l'année avec une grande discrétion. Je veux remercier ici les bénévoles, dont certains sont dans la salle et rappeler aussi que ce dispositif n'a pas une vocation à être seulement alimentaire, mais à vraiment asseoir un suivi auprès d'Emmaüs. C'est-à-dire que ces trois mois de présence quotidienne auprès des personnes sans domicile fixe de l'arrondissement nous permettent de mieux les connaître, de démarrer beaucoup de sorties de rue et de pouvoir permettre aux gens d'aller vers un hébergement plus durable. Chaque année nous avons de nombreux succès, malheureusement nous sommes au centre de Paris, nous sommes un petit arrondissement en termes d'habitants, mais comme dans toutes les grandes villes du monde en termes de personnes sans domicile fixe nous avons tendance à concentrer un public qui vient chercher des endroits où il y a des touristes et de la vie pendant la journée. C'est pour cela que nous travaillons énormément ce sujet à la Mairie. Donc pour moi c'est toujours une émotion après trois mois tous les soirs de penser que des gens vont effectivement repartir sans solutions. En tout cas merci Monsieur le Maire.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci à Anne LEBRETON qui a été au premier plan avec beaucoup d'élus qui ont été présents le soir. C'est vrai que c'est un moment d'émotion lorsque l'on dit au revoir à ces gens. Nous rappelons aussi qu'à l'Hôtel Dieu ce sont près de 150 places qui ont ouvert, qui sont presque toutes pour des femmes: pour les femmes en attente de maternité, pour les femmes en sortie de maternité, avec leurs enfants et enfin pour des femmes en situation précaire. Il ne s'agit pas d'un dispositif aussi temporaire que le nôtre, il est un peu plus pérenne pour deux de ces dispositifs, mais ce sont toujours des dispositifs d'urgence. Nous avons eu aussi beaucoup de participation, et je tiens à remercier tous les services et tous les volontaires, au moment de la Nuit de la Solidarité.

Pour rappel lors de cette première Nuit de la Solidarité le 15 février dernier, ce sont 672 personnes qui ont pu être mises à l'abri dans des structures d'hébergement d'urgence. Et le 4^e arrondissement présente près de 25 % de cette mise à l'abri.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voulais juste ajouter qu'il s'agit effectivement d'un problème important dans notre arrondissement et je tiens à souligner la solidarité des habitants de l'arrondissement parce que nous avons de nombreuses structures d'hébergement d'urgence, tous les ans nous essayons d'en ouvrir, pas toujours au même endroit, et nous n'avons jamais de retours négatifs et c'est quand même quelque chose d'assez impressionnant. L'arrondissement est très solidaire de tout ce que nous pouvons faire et je tiens à le faire remarquer.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous poursuivons avec les projets de délibérations « propres ». Les « propres » ce sont celles qui concernent uniquement le 4^e arrondissement.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

0420180006

Autorisation donnée au Maire du 4^e arrondissement de signer les conventions d'occupation temporaire des salles de la Mairie d'arrondissement à l'usage des particuliers, des associations à but non lucratif qui concourent à l'intérêt général, des syndicats, des services de la Ville de Paris, des établissements publics et des

sociétés.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit d'une délibération que nous avons votée il y a très peu de temps. Nous la votons à nouveau ce soir pour une raison très simple : nous avons ajouté une salle. C'est la mécanique administrative qui veut qu'à chaque fois que l'on ajoute une salle, on vote à nouveau la délibération. Cette salle c'est l'occasion de vous en parler : c'est le bureau dit « d'apparat » de la Mairie, celle où est gravé à l'entrée « Cabinet du Maire » et qui était un bureau à usage privé, qui servait notamment à recevoir les délégations officielles au nom de la Maire de Paris, à la demande de son cabinet auprès du Maire du 4^eme, et que j'ai souhaité que nous puissions ouvrir afin d'en faire une salle de réunion de plus. Cette salle, nous lui avons donné le nom de Françoise Héritier. Je ne vais pas parler d'elle ici, mais vous savez qu'un vœu avait été porté par beaucoup au Conseil de Paris et il y aura certainement une rue à son nom. Nous avons souhaité dans le cadre de la journée du 8 mars donner ce nom à cette salle et je vous engage à vous y rendre. Le petit cartel devant cette salle vous décrit d'ailleurs Françoise Héritier, de manière non exhaustive, certains d'entre vous la connaissent mieux.

Dans le cadre du 8 mars, nous avons eu un certain nombre de manifestations, mais sachez que l'on a donné un autre nom à un autre lieu du 4^e arrondissement, il s'agit de la place Monique Antoine qui a été baptisée par la Ville de Paris avec les Maires du 3^e et du 4^e arrondissement puisque cette place est à la rencontre de la rue des Francs Bourgeois et de la rue Vieille du Temple, c'est à dire à la lisière des deux arrondissements même si Monique Antoine habitait 44, rue Vieille du Temple, côté donc 4^e arrondissement, comme du reste la plaque.

Je vous invite donc à voter cette délibération qui concerne l'ajout d'une salle et sa mise à disposition dans le logiciel habituel d'attribution des salles à ceux qui en font la demande.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0420180007

Désignation des représentants du Conseil du 4^e arrondissement dans des organismes extérieurs. Écoles maternelles, élémentaires et polyvalentes.

0420180008

Désignation des représentants du Conseil du 4^e arrondissement dans des organismes extérieurs. Collèges et lycées de l'arrondissement.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je vais laisser la parole à Evelyne ZARKA afin de présenter deux délibérations et une communication sur un même sujet, celui des représentants du maire du 4^e et de la Maire de Paris dans les différents Conseils d'écoles, de collèges et de lycées puisque nous avons eu une certaine rotation. Un certain nombre d'élus ne siégeront plus et nous avons procédé à des rotations de remplacements en faisant appel en particulier à pas mal de gens issus de la société civile dont je vois une partie ici dans la salle ce soir et je tiens à les remercier de cet engagement, qui est un engagement important qui consiste à aller représenter la Ville, le Maire, la Maire, dans des Conseils d'écoles.

Nous avons déjà prévu une réunion afin de parler de ce que cela représente comme rôle, des outils qui seront les vôtres et du soutien qui sera le vôtre. Mais vous irez dans des Conseils d'école jouer un rôle important. Un rôle d'autant plus important que nous sommes souvent seuls à représenter les différentes autorités.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Merci Monsieur le Maire. Je vais faire juste un petit rappel pour le fonctionnement des écoles, des collèges, des lycées. Il y a dans le fonctionnement des écoles maternelles et

élémentaires un Conseil d'école et un Conseil d'administration pour les collèges et les lycées qui réunissent l'équipe éducative dans son entier ainsi que des représentants de la commune. En ce qui nous concerne des représentants du Maire du 4^e arrondissement et des représentants de la Maire de Paris. Ce sont des collègues associés. Pour les collèges et lycées, il y a aussi des représentants de la Région et des Conseillers de Paris qui représentent également la commune de Paris. Les délégués du Maire du 4^e sont des élus et les délégués du Maire de Paris sont des personnes qualifiées proposées par le Maire d'arrondissement à la Mairie de Paris. Nous avons aussi des Conseillers d'opposition et l'opposition peut proposer aussi des personnes qualifiées. Je vais vous proposer globalement la délibération et je demanderai à ce que l'on vote groupé pour que cela soit plus simple :

- École maternelle Fauconnier : Mme FAUGERON comme élue et Mme DI FIORE comme déléguée du Maire de Paris que je remercie d'avoir accepté cette responsabilité.
- École maternelle Poulletier : M.PLONQUET comme élu et M.BOUTON comme personnel qualifié qui était déjà dans cette école.
- École maternelle des Vosges : Mme ZARKA et M.MARRON comme délégué de la Maire de Paris.
- École maternelle Archives : Mme ZARKA comme représentante du 4^e et M. JAMET-FOURNIER comme délégué de la Maire de Paris.
- École élémentaire publique Renard : M. N'CHO comme élu et M.LE GALL était la personne qualifiée et proposée par M. ROGER, mais il est possible d'en changer, car cela ne demande pas de délibération.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Comme convenu je vous ferai une proposition dans la semaine.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

- École élémentaire Ave Maria : Mme LEBRETON comme élue et Mme PRIFTI.
- École élémentaire Tournelles : M. N'CHO comme élu et M. JEAN-BAPTISTE comme personnel qualifié.
- École élémentaire Moussy : M. RUPIN comme élu et Mme MANCEL-TOULOT qui a déjà commencé son rôle de représentation puisque nous avons fait appel à vous récemment.
- École élémentaire Saint-Louis : M. ROGER comme élu et Mme ARDAKANI, que je remercie d'être présente ce soir.
- École Neuve Saint-Pierre : M. N'CHO et Mme Di FIORE
- École polyvalente Saint Gervais : Mme TAÏEB comme élue représentante du Maire du 4^e et Mme FAUGERON, élue également et déléguée de la Maire de Paris.
- École polyvalente Saint-Merri : Mme ZARKA, comme représentante du Maire 4^e et M. BOUTON comme représentant de la Mairie de Paris.

Concernant les collèges et lycées :

- Collège Couperin : Mme ZARKA et M. PLONQUET, titulaire et suppléant pour la Mairie du 4^e et Mme TAÏEB pour la Mairie de Paris,
- Collège Charlemagne : Mme FAUGERON titulaire, Mme ZARKA suppléante et M.GIRARD pour la Mairie de Paris,
- Lycée Charlemagne : Mme LEBRETON titulaire, M. WEIL titulaire, M. RUPIN et Mme ZARKA suppléants. M. TAIEB représentante de la Maire de Paris,
- Lycée Sophie Germain : Mme ZARKA et M. PLONQUET titulaires et M.N'CHO et Mme LEBRETON suppléants. M.GIRARD pour la Mairie de Paris.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Voilà donc pour ces nouveaux rôles. Je tiens à remercier particulièrement ceux qui sont reconduits par les élus et qui pour certains ont changé de rôle. Je remercie tous ceux qui font leur entrée dans ces conseils, qui vont le faire pour la première fois, Iris PRIFTI, Chirinne ARDAKANI, Gilles MARRON, qui revient, et Boris JAMET-FOURNIER. Je remercie aussi ceux qui continuent, qui restent là, vaillants, Patrick BOUTON, Richard JEAN-BAPTISTE, et Corinne MANCEL-TOULOT. Nous les réunirons tous avec les élus.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je cède à nouveau la parole à Evelyne ZARKA pour une communication sur un sujet voisin.

Communication à propos de la fusion des écoles Tournelles et Vosges.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Deux écoles distinctes, une maternelle et une élémentaire vont faire l'objet d'une fusion. Il y a pour l'instant 4 délégués, mais il n'y en aura plus que deux l'an prochain à la rentrée. Je vous lis la communication : « Sur proposition du Directeur de l'Académie de Paris chargé du premier degré, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale réuni le 13 février 2018 a acté la fusion de l'école maternelle Vosges et de l'école élémentaire Tournelles. Cette décision a préalablement été proposée et discutée avec les équipes pédagogiques des deux écoles ainsi qu'avec les communautés éducatives, notamment le personnel DASCO, parents d'élèves. Cette concertation est engagée depuis novembre 2017. À cet effet les deux écoles distinctes ne feront qu'une école dite « polyvalente » de 9 classes dans le cadre d'une direction commune. Cette fusion, actée à l'unanimité des deux conseils d'écoles derniers, prendra effet à la rentrée de septembre et aura un impact positif sur ces deux établissements. »

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

S'il n'y a pas de questions, je vous propose de passer aux projets de délibérations dits « localisés ». C'est à dire des délibérations à l'échelon parisien, mais qui, comme elles concernent le 4^e arrondissement, sont débattues en Conseil d'arrondissement. En commençant par une délibération de la Direction des Affaires Culturelles qui sera présentée par Marianne de CHAMBRUN.

2018DAC 14 (Direction des Affaires Culturelles)

Subvention de 350 000 euros, conventions et avenants avec huit associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre, de danse et des arts de la rue.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Il s'agit d'une subvention de 350 000 euros avec convention et avenant pour huit associations œuvrant dans le domaine des festivals théâtre, danse et arts de la rue. Huit associations qui ne sont pas toutes dans le 4^e arrondissement. Il s'agit tous de festivals qui proposent à titre gratuit ou payant des spectacles de théâtre, de danse de rue et pluridisciplinaires de qualité où se côtoient des projets de jeunes artistes émergents et d'artistes confirmés.

Dans le 4^e arrondissement, la délibération porte spécifiquement pour l'association Air de jeux qui proposera comme chaque année la dixième édition du festival Aux quatre vents, qui se déroule dans le 4^e arrondissement. Il s'agit d'un festival pluridisciplinaire pour la petite enfance qui investit les lieux patrimoniaux du centre de Paris. Pour rappel l'édition 2017 du festival a accueilli plus de 1000 spectateurs sur 213 représentations. La subvention pour Air de jeux s'élève à 45 000 euros, dont 10 000 euros, sur proposition du maire du 4^e arrondissement. Je vous invite à voter cette délibération.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je souhaite donner une explication de vote. Je ne participerai pas à ce vote, car je suis fondatrice d'un des festivals dont il est question dans cette délibération. Il s'agit de Onze bouge! dans le 11^e arrondissement. Il en sera de même pour la délibération suivante puisque mon mari Gil TAÏEB est l'un des vice-présidents du Fonds Social Juif unifié.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Moi je voulais faire remarquer que l'association Ere de jeux qui travaille dans notre arrondissement accueille 1000 spectateurs pour 213 représentations, ce qui fait environ 5 spectateurs par représentation, soit un coût de 50 euros par spectateur ce qui nous semble assez conséquent.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Je ne sais pas comment tu as procédé à ton calcul. Tu as divisé ? Ce n'est pas comme cela que cela se calcule. Il y a des spectacles pour les tout-petits où il y a moins d'enfants, c'est un accueil plus restreint, parce que ce sont parfois des bébés de 18 mois qui sont accueillis sur certains spectacles. Il y a des spectacles qui se portent plus sur un petit effectif. L'équilibre ne se fait pas comme ça. Des spectacles ont plus de succès que d'autres, mais moi je n'ai jamais vu dans aucun spectacle d'Ere de jeu, 5 spectateurs.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Là c'est 1000 spectateurs sur 213 représentations, c'est une division.

Évelyne ZARKA, 1^e Adjointe au Maire

Je voulais ajouter qu'il y a un accueil pour les scolaires qui a un coût puisqu'au moins une à deux classes par école sont accueillies. Et cela a un coût pour l'organisation au festival de jeu. Les spectacles sont gratuits pour les scolaires donc on ne peut pas calculer comme ça. La subvention n'est pas seulement pour les spectacles du week-end, elle est aussi pour les spectacles vivants auprès des écoles.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Pourquoi cela n'est pas précisé ?

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je voulais juste dire que dans le cadre de festivals, calculer un rapport chiffré entre le nombre de spectateurs et le coût d'un spectacle, c'est faire fausse route. Un festival c'est aussi l'occasion de mettre en lumière une création artistique. Créer un spectacle cela nécessite un coût. Il n'y a pas uniquement la participation au moment du festival, mais tout ce qui est en amont de la préparation des spectacles. Il y a la technique aussi qui coûte. Alors effectivement on aimerait qu'il y ait plus de public, mais parfois c'est aussi un problème de communication dont on pourrait parler, mais je crois que quand on parle de création

artistique il ne faut pas chercher à calculer le nombre de spectateurs en fonction du spectacle, mais se féliciter d'une création de spectacles vivants et d'une richesse culturelle dont on peut se féliciter à Paris.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je suis désolée, je ne partage pas complètement. Effectivement je pense que dans ce cas il faut se poser la question de la communication. Toujours est-il que je trouve ça un peu gênant de subventionner à 50 euros par place une création artistique. Il faut que l'on travaille plus le sujet ou que l'on se pose la question de savoir si ça correspond vraiment. Tant que ce sujet n'aura pas été abordé plus à fond je pense que nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Cela fait 10 ans que nous avons ce festival offert aux classes avec des spectacles gratuits offerts pour les classes et des animations et des ateliers aussi mis en place par cet organisme. Cela a un coût, c'est vrai, moi je n'ai pas fait le calcul de combien cela revenait par enfant d'offrir un spectacle en maternelle. Des crèches sont invitées également en petit effectif et le même type de spectacles est offert aussi au public durant le week-end. Comme le disait Mme TAÏEB, on ne peut pas faire ce calcul-là. Mais je trouve dommage de ne pas pouvoir subventionner une association comme Ere de jeu qui offre des spectacles de qualité, des spectacles vivants à nos écoles et à nos crèches.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Ere de jeu effectivement pour ceux qui ne le savent pas c'est le festival O quatre vents, un festival qui a une tradition dans notre arrondissement et qui convie pas mal d'écoles. Cela étant, effectivement je pense qu'il faudra entamer un dialogue avec l'association. Pour être tout à fait transparent cette subvention n'était pas assurée cette année. Nous n'avons pas souhaité qu'elle soit abaissée ou supprimée à la veille d'une programmation à laquelle les gens sont attachés, mais nous aurons un dialogue de gestion avec une association qui a connu un certain nombre de difficultés. Nous vous en tiendrons au courant. Je propose que l'on passe au vote.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Je m'excuse monsieur le Maire, mais je ne comprends pas le point où vous avancez que l'on n'a pas souhaité que la subvention soit diminuée. Il y a quand même 10 000 euros qui sont rajoutés sur la proposition de la Mairie du 4^e arrondissement spécifiquement cette année. La Mairie du 4^e arrondissement a donc bien réinvesti dans cette association ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous avons compensé pour cette année. Je propose de passer au vote.

*9 votes pour (Marianne de CHAMBRUN, Julien LANDEL) (La Gauche en Mouvement)), (Corine FAUGERON et Boniface N'CHO) (Europe Ecologie Les Verts)), (Ariel WEIL, Christophe Girard) (Parti Socialiste)), (Evelyne ZARKA) (Parti Communiste/Front de Gauche)), (Jean-Pierre PLONQUET) (UDI-MoDEM)), (Vincent ROGER) (Les Républicains)).
1 personne ne participe pas au vote (Karen TAÏEB) (Parti Socialiste)).
2 abstentions (Anne LEBRETON et Pacôme RUPIN) (Groupe Démocrates et Progressistes)).*

La délibération est adoptée.

2018DAC 75 (Direction des Affaires Culturelles)

Subvention de 10 000 euros à l'association Fonds social juif unifié (3^e, 4^e).

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Dans le cadre de la politique culturelle et musicale de la Ville de Paris, je vous propose d'apporter notre soutien au Fonds social juif unifié, association reconnue d'utilité publique, pour le 14^e Festival des cultures juives à Paris. Cette manifestation se déroulera du 10 au 25 juin en partenariat avec les Mairies du 3^e et 4^e arrondissement et les associations partenaires. La programmation s'inscrira cette année dans le cadre de la saison croisée France Israël menée par l'Institut Français. Les spectacles seront programmés entre autres au théâtre du Trianon, à la salle Gaveau, au Point éphémère dans le 10^e arrondissement, à la mairie du 3^e et 4^e arrondissement, à la salle Olympe de Gouge dans le 11^e arrondissement, au Carreau du Temple, au Louxor dans le 10^e arrondissement et aux Archives nationales dans le 4^e arrondissement. Cette 14^e édition, nommée Duo, permettra de faire découvrir la richesse et la diversité des cultures juives, folklore, musique traditionnelle, jazz et histoire. Et plus largement d'aborder les cultures musicales actuelles. Seront ainsi programmés de nombreux concerts : Itamar GOLAN, Shlomo MINTZ, la violoncelliste Virginie CONSTANT, un concert de métal oriental, une nuit de cinéma au Louxor, des conférences, des projections. Le festival se clôturera au théâtre du Trianon le 25 juin. Pour soutenir cet événement culturel qui est bien entendu très important vu l'histoire de la culture juive dans notre quartier du Marais, je vous propose d'attribuer au Fonds social juif unifié une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de 2018.

1 personne ne participe pas au vote (Karen TAÏEB) (Parti Socialiste)).

11 voix pour (Marianne de CHAMBRUN, Julien LANDEL) (La Gauche en Mouvement)), (Corine FAUGERON et Boniface N'CHO) (Europe Ecologie Les Verts)), (Ariel WEIL, Christophe Girard) (Parti Socialiste)), (Anne LEBRETON et Pacôme RUPIN) (Groupe Démocrates et Progressistes)), (Evelyne ZARKA) (Parti Communiste/Front de Gauche)), (Jean-Pierre PLONQUET) (UDI-MoDEM)), (Vincent ROGER) (Les Républicains)).

La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

2018DAC 450 (Direction des Affaires Culturelles)

Subvention de 17 700 euros à dix-huit comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Cette subvention est l'occasion surtout de remercier les comités d'arrondissements et notamment celui du 4^e qui s'efforce de participer à toutes les cérémonies du monde combattant et qui assure une permanence afin de garder un contact avec leurs adhérents et de les aider dans leurs démarches administratives. En ce qui concerne le 4^e arrondissement, il s'agit d'une subvention de 700 euros au comité du 4^e arrondissement de la FNACA. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

J'ai souhaité que l'on puisse associer des historiens aux différentes commémorations que nous fêtons en Mairie du 4^e arrondissement. Cette année en marge des commémorations il y aura deux conférences qui se tiendront en Mairie sur les mémoires partagées des accords d'Évian, le 16 mars, à l'instigation de SOS racisme. Nous avons déjà invité Benjamin STORA pour 2019. Et nous avons prévu de fêter le 8 mai avec Jean-Pierre AZEMA, mais nous vous en reparlerons.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je voulais juste faire remarquer que la subvention attribuée au comité du 4^e est inférieure à la plupart des subventions attribuées aux autres arrondissements, alors que nous avons un comité de la FNACA extrêmement actif qui nous a présenté une magnifique exposition sur la guerre d'Algérie l'année dernière. Je ne sais pas s'ils savent qu'ils sont moins subventionnés que les autres, en tout cas ils font un travail remarquable et ils sont très actifs dans

l'arrondissement.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

L'année dernière effectivement ils avaient eu une enveloppe supplémentaire pour l'organisation de cette exposition qui était tout à fait remarquable. Il y avait eu une conversation très intéressante avec les collégiens de Couperin.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je vous propose que l'on revienne éventuellement sur le sujet ultérieurement. C'est le montant qui a été convenu et l'on vous répondra pour savoir si l'on peut expliquer la différence avec l'année dernière, mais je crois qu'il y avait eu un ajout pour une manifestation différente.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018DAC 498 (Direction des Affaires Culturelles)

Subvention de 220 000 euros et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4^e).

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Cette délibération nous permet de renouveler chaque année notre soutien à la fondation Mémorial de la Shoah. L'occasion de saluer le travail que fait son Directeur Jacques FREDJ, mais aussi les archivistes, les documentaristes, les chercheurs, les enseignants. L'occasion de saluer le travail de mémoire et de pédagogie envers les publics jeunes d'autant plus utile que la période dans laquelle nous vivons voit une exacerbation de la haine antisémite. Permettez-moi ce soir d'avoir une pensée pour Madame Sarah Halimi dont on vient de reconnaître le caractère antisémite de l'assassinat, une femme tranquille qui était médecin, qui a été directrice d'une crèche associative dans le 4^e arrondissement, tout le monde ne le sait pas. Cette femme a été torturée et défenestrée parce que juive et elle en est morte, c'était l'an dernier. Alors oui, plus que jamais le Mémorial de la Shoah doit rappeler, enseigner, alerter sur ce qui fut avec les 76 000 noms qui sont gravés sur le mur des noms. Des noms de déportés, assassinés parce que nés juifs. Nous devons continuer à soutenir le travail d'archive, d'enseignement de la Shoah, notamment auprès des jeunes générations, mais aussi les voyages à Auschwitz-Birkenau, les cérémonies, les expositions, les conférences et cette revue Histoire de la Shoah. Non seulement nous n'avons pas le droit d'oublier, mais nous avons le devoir de nous souvenir. Comme le disait Primo Levi : « Pensez-y chez vous, dans la rue, en vous couchant, en vous levant, répétez-le à vos enfants. » Et c'est ce que fait en partie le Mémorial de la Shoah et je vous invite à voter pour cette subvention de 220 000 euros pour laquelle 120 000 euros ont déjà été versés d'où l'avenant qui va avec cette délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour ces mots de « Si c'est un homme ». Je voulais ajouter simplement que nous étions avec la Maire de Paris et les KLARSFELD, entre-autres, au Mémorial très récemment, qui nous présentait un certain nombre de projets. On le sait, le Mémorial a fait un certain nombre d'expositions sur tout type de génocides, notamment le génocide Rwandais et il souhaite aujourd'hui, devant une explosion de la demande de formation de la part des enseignants - ce qui est plutôt une très bonne nouvelle – mettre en place une formation permanente sur l'histoire des génocides. Voilà un Mémorial qui ne cesse de se réinventer et d'étendre sa mission et nous sommes tous très heureux de pouvoir les soutenir.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Bien évidemment je partage ce qui a été dit par madame TAÏEB, le travail remarquable du Directeur que je salue depuis des années, le travail pédagogique, l'ouverture à tous les publics. Dans une société en proie à la montée du racisme et de l'antisémitisme, dans une

société menacée par le terrorisme, dans une société qui parfois oublie les horreurs du passé le travail qui est fait est remarquable et je sais que collectivement autour de cette table et dans cette salle nous sommes attachés à ce Mémorial qui est très important vis-à-vis de l'âme du 4^e, je voulais simplement poser une question, à savoir : où en est l'extension du Mémorial puisqu'il était question de lui attribuer l'hôtel de Chalon-Luxembourg qui est en face, et qu'en est-il en terme de calendrier.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

J'aurais du mal à vous répondre sur le calendrier, mais la décision a été prise, le Mémorial a commencé les travaux et comme souvent dans les travaux ils ont eu un certain nombre de mauvaises surprises, mais en effet ce sont des travaux extraordinairement coûteux pour l'hôtel de Chalon-Luxembourg, néanmoins le processus a démarré. Je ne peux pas vous répondre sur le calendrier parce que les découvertes qui ont été faites comme dans d'autres chantiers hélas, y compris dans l'arrondissement, font que le calendrier sera certainement revu et le budget aussi sans doute à la marge. On me souffle dans l'oreillette qu'il s'agit de 2018-2020, mais je vous propose de vous répondre de manière plus détaillée la prochaine fois. Sans autres commentaires, mettons la délibération aux voix.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018DAE 53 (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi)

Réforme des redevances et des règlements applicables aux activités commerciales et durables sur le domaine public parisien.

Karen TAÏEB, conseillère de Paris

Nous parlons de 147 commerçants qui exercent leur activité économique sur la voie publique et dans les espaces verts. Ces activités contribuent à l'animation commerciale des quartiers tout en participant à la convivialité, au maintien du lien social et à l'attractivité économique de la capitale. Dans le 4^e on dénombre 4 de ces commerces, sur les Rives de Seine, à Saint-Paul avec le manège, Lulu dans ma Rue que tout le monde connaît ou encore un autre manège sur la place du Bataillon de l'ONU. Il s'agit de revoir 6 règlements qui étaient différents et qui encadraient les activités commerciales sur la voie publique et dans les espaces verts, dont les plus anciens n'ont pas été revus depuis plusieurs décennies.

En 2010 une réforme avait posé les premiers jalons d'une gestion plus qualitative de ces commerces, notamment en attribuant, après appel à proposition, tout emplacement créé ou vacant selon l'appréciation d'un projet et non plus à l'ancienneté, ce qui a permis d'agir sur la qualité de l'offre et sur l'esthétique des structures. La présente réforme proposée aujourd'hui parachève ce travail. D'abord elle vise à réduire le nombre de règlements et à uniformiser les modalités d'occupation, les pratiques de gestion et les procédures d'attribution. Elle intègre par ailleurs les évolutions législatives récentes prévues par l'ordonnance gouvernementale du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, imposant une procédure de mise en concurrence préalable pour toute nouvelle autorisation commerciale sur le domaine public. Le montant de la redevance sera désormais forfaitaire et non plus calculé comme auparavant à partir de la déclaration du chiffre d'affaires réalisé. Il sera indexé annuellement sur l'évolution de l'indice des loyers commerciaux. Il faut noter selon le cabinet d'Olivia Polski que ce nouveau règlement n'induirait pas d'augmentation des tarifs. Il est proposé de refondre ces six réglementations en un règlement unique. C'est ce que je vous propose par le vote de cette délibération.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Je vous remercie pour la présentation de cette délibération. Je pense qu'elle va dans le bon sens pour plusieurs raisons. La première, c'est une simplification et tout ce qui contribue à simplifier les choses ne peut avoir que notre soutien. La deuxième c'est que c'est vraiment ciblé sur la qualité de l'offre et notamment en termes d'esthétisme. Le troisième élément sur

lequel il faut que l'on soit vigilant — c'est écrit dans la délibération, mais il faut peut-être approfondir un peu la chose et on le fera au Conseil de Paris —, c'est d'associer vraiment les Maires d'arrondissements. On ne peut pas imaginer que ce type de lot ne soit pas attribué en accord total avec le Maire d'arrondissement et le Conseil d'arrondissement, car c'est tout de même le Conseil d'arrondissement qui est le mieux placé pour savoir ce qui est opportun de faire par rapport aux riverains et par rapport au public concerné.

Je vais voter pour cette délibération, mais là où j'attends de voir Mme TAÏEB, c'est sur le fait que cela n'augmentera pas. Je suis un peu dubitatif. Vous changez le système, c'est à dire qu'avant il était basé sur le chiffre d'affaires — on m'a expliqué que c'était très compliqué à savoir, je trouve ça étonnant, car je ne savais pas qu'on pouvait être dans l'omerta sur le sujet — et vous passez à un système de redevance forfaitaire, pourquoi pas, mais si la conclusion de tout ça c'est une augmentation pour les commerçants concernés et donc pour les consommateurs c'est embêtant. Les consommateurs de ce type de commerces sont avant tout des familles, ce sont des animations publiques donc le prix ne doit pas être trop élevé, voire le plus bas possible et la ville doit les encourager, car il s'agit d'animations locales, de lien social local et on ne peut pas être dans une logique maximaliste en termes de profit sur ce sujet. Je voterai pour cette délibération, mais je reste vigilant sur l'augmentation des tarifs.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour ce point de diligence, je propose de regrouper les réponses.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous avons également une explication de vote. Nous allons voter contre cette délibération qui est dangereuse puisqu'elle élargit énormément le périmètre où l'on peut installer ces commerces en y intégrant entre autres les espaces verts. Nous sommes très attachés à la non-marchandisation de l'espace public, c'est pour cette raison que nous voterons contre cette délibération.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

J'avais plusieurs points à soulever, mais des éléments de réponse ont été apportés. Effectivement le fait que l'on puisse être associé aux décisions est un point fondamental. Le second point, au risque de vous surprendre, je trouve que c'est bien d'améliorer les procédures, mais il faut voir aussi à quel type de commerces on s'adresse et la complexité que l'on peut générer par rapport aux commerçants. Je ne dis pas que le gré à gré est forcément une bonne méthode, mais il ne faut pas que l'on tombe non plus dans l'inverse. À ce propos, le groupe UDI-Modem va déposer aussi un vœu au prochain Conseil de Paris afin que des guichets soient ouverts dans les Mairies pour faciliter les démarches. On va complexifier par rapport à des structures — et parfois le mot structure n'est peut-être pas le bon —, et des personnes qui ne sont pas forcément habituées à ce genre d'opération. On parle d'appel à projets, voire de mise en concurrence qui sont des terminologies que l'on utilise pour des structures établies. À la fois je trouve ça bien et en même temps je suis réservé, pas forcément sur la question du prix comme le soulevait Vincent ROGER, mais sur la démarche. On parle de lien social et l'on applique des démarches qui ne sont pas forcément appropriées. Dernier point, ce qui me semble fondamental c'est la question de la sécurité, qu'elle soit physique ou alimentaire. Cette question de la sécurité me semble essentielle, peut-être même plus importante que la question des procédures et de la démarche pour obtenir des lieux.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Je voulais déjà vous rassurer parce que toutes ces questions j'ai eu les mêmes que vous, comme beaucoup dans cette assemblée. Les Maires d'arrondissement seront impliqués, j'en ai eu la confirmation. Nous sommes même d'un point de vue local au premier chef. D'abord parce que nous avons une pleine connaissance de ces commerces. On connaît aussi ceux qui les utilisent. Cela me permet de dire à Corine FAUGERON qu'effectivement les espaces verts sont déjà concernés, puisqu'on parle des théâtres de marionnettes dans les jardins,

des manèges, des promenades de poneys. C'est de cette occupation d'espaces verts dont on parle. Quant aux commerçants, pour rassurer Monsieur PLONQUET, ils vont être accompagnés dans leurs démarches et dans ce nouvel apprentissage, c'est-à-dire savoir remplir un document d'appel à projets, parce que certains ne savent pas le faire. Il est prévu trois jours réservés pour ces commerçants par la ville de Paris qui seront faits après le Conseil de Paris.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Pour compléter ce que vient de dire Karen TAÏEB, en effet je confirme que les espaces verts sont déjà concernés. On parle de 247 commerces dont 121 sont dans des espaces verts. Concernant la question de la complexité, c'est tout de même d'abord — et Vincent ROGER l'a rappelé —, une mesure de simplification administrative et de lisibilité. Concernant les tarifs, cela devrait plutôt être une simplification, puisqu'au lieu d'avoir une procédure de déclaration sur le chiffre d'affaires qui donnait lieu à des complexités en termes de déclarations et sous-déclarations éventuelles, nous aurons une catégorie. Ce sera plus simple. En ce qui concerne l'appel d'offres, c'est potentiellement un peu plus complexe, néanmoins je précise que cette partie de la mise en appel d'offres correspond à une mise en conformité entre le droit français et le droit européen. Il n'y avait pas vraiment le choix sur cet aspect spécifique. Je précise enfin que les Food Trucks ne sont pas concernés puisque la délibération porte sur les activités commerciales durables, certaines peuvent être éphémères, sur le domaine public parisien. Je propose que l'on passe donc au vote.

9 voix pour (Marianne de CHAMBRUN, Julien LANDEL) (La Gauche en Mouvement)), (Ariel WEIL, Christophe Girard) (Parti Socialiste)), (Anne LEBRETON, Pacôme RUPIN) (Groupe Démocrates et Progressistes)), (Jean-Pierre PLONQUET) (UDI-MoDEM)), (Vincent ROGER) (Les Républicains)).

1 abstention (Evelyne ZARKA (Parti communiste/Front de Gauche)).

2 voix contre (Corine FAUGERON, Boniface N'CHO) (Europe Écologie Les Verts)).

La délibération est adoptée.

2018DEVE 33 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) Adoption du Plan Biodiversité de Paris 2018-2024.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous changeons encore une fois de type de sujets et Corine FAUGERON va présenter un certain nombre de délibérations. J'ai souhaité que l'on puisse grouper ensemble des délibérations qui toutes sont liées au plan de Biodiversité de la Ville et qui sont toutes, d'une manière plus générale, des délibérations relatives aux espaces verts et à l'environnement. Je propose que Corine FAUGERON nous présente les quatre prochaines délibérations de manière groupée. Nous aurons ensuite une dernière délibération relative à la Direction des Espaces Verts qui sera présentée séparément, car elle traite d'un autre sujet.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je suis très contente, c'est le grand moment de la nature. C'est aussi assez amusant puisque dans quelques heures débute aussi à Montréal le conseil municipal qui présente son plan de développement durable et Montréal est vraiment une ville du végétal, une ville de la biodiversité où l'on vit assez en harmonie tous ensemble. J'espère qu'un jour nous arriverons à dire la même chose de Paris.

Je vais articuler un peu différemment de ce que vous a présenté Monsieur le Maire puisque la première délibération propose l'adoption du plan de Biodiversité. Ensuite ce sont plus des opérations d'actions dans ce sens, voilà pourquoi je pensais vous présenter d'abord ce plan de Biodiversité parisien.

Ce plan n'est pas le premier. Pourquoi s'intéresser à la biodiversité ? Depuis 1992 à Rio —

vous voyez que cela fait longtemps que le monde s'y intéresse —, le lien entre climat et biodiversité est avéré et en continuant notre grand bétonnage massif 25 % des espèces auront disparu en 2050. 1992-2050, si nous continuons sur le rythme où nous sommes, ce sont 25 % des espèces qui disparaissent. Et on apprend finalement que l'homme a besoin, pour vivre, pour respirer, pour manger, de tout le monde vivant qui l'entoure. Nous avons donc tout intérêt à faire très attention à ce monde vivant, à le préserver et à l'empêcher de disparaître. En Europe déjà, 75 % des insectes ont disparu. Même à Paris en 4 ans, de 2010 à 2014, 47 % des papillons ont disparu. Alors qu'à Paris on fait attention et que l'on n'utilise pas d'insecticides pour essayer de protéger ces insectes, malheureusement ils disparaissent tout de même.

Le 8 août 2016 a été adoptée la loi sur la reconquête de la biodiversité. Depuis tout le monde essaie de travailler dans ce sens. En octobre 2017, le ministre de la transition écologique et solidaire annonce lors de la journée annuelle pour la fondation de la recherche sur la biodiversité qu'il veut faire de la protection de la biodiversité une priorité de son action à parité avec la lutte contre le changement climatique. On avance sur deux pieds, d'un côté le climat de l'autre la biodiversité, mais on doit avancer ensemble et de manière aussi déterminée.

Paris, c'est près de 500 parcs et jardins, 100 000 arbres d'alignement, la Seine et les canaux. Paris offre de nombreux écrins pour la faune et la flore, près de 2000 espèces animales y vivent : libellules, coccinelles, écrevisses, anguilles, brochets, grenouilles, tritons, faucons pèlerins, chouettes. Il faut donc essayer de les garder.

Cette présentation est un peu longue, mais il s'agit d'une importante délibération et d'un plan très volontaire. Pour montrer le lien entre le climat et la biodiversité, les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne pourront être efficaces que si dans le même temps les millions d'hectares de forêts, de zones humides, de terres agricoles, de barrières de corail ou de tout autre écosystème sont conservés et développés afin d'éviter que ces milieux restituent dans l'atmosphère d'importants volumes de CO₂ ou de méthane stockés naturellement depuis des millions d'années. Aujourd'hui tout le monde a envie de faire quelque chose pour le climat, et il faut aussi faire quelque chose pour la biodiversité, cela marche ensemble.

Le premier plan de biodiversité a été adopté en 2011 à Paris, Fabienne GIBOUDEAUX l'avait présenté et Pénélope KOMITÈS l'a repris. Elle a d'abord fait un bilan de ce premier plan et a décidé d'aller un peu plus loin en continuant à associer les Parisiens et les Parisiennes afin de pouvoir être efficace et aboutir aux objectifs fixés. Il s'agit donc d'accorder plus de place à la biodiversité dans l'espace public et privé, placer la biodiversité au cœur de l'action publique à tous les niveaux. Là aussi dans toutes nos entreprises, quand on construit, quand on aménage des places, il faut penser biodiversité et comment ne pas détruire le milieu de certaines espèces. C'est ce qui est assez nouveau et qu'il faut faire comprendre aux bâtisseurs qui souvent ont un peu tendance à oublier le reste du monde vivant qui les entoure.

Le plan stratégique précise les enjeux aux différentes échelles du territoire, du patrimoine naturel parisien, de la participation citoyenne et de la gouvernance du plan d'action.

La biodiversité doit être prise en compte dans les textes réglementaires d'urbanisme, comme dans les plans et chartes environnementales de la ville. Il va falloir également montrer la volonté de poursuivre l'intégration de la biodiversité à toutes les étapes des projets d'aménagement, de construction et de rénovation de la ville. Dans l'isolation des bâtiments par exemple qui a pour conséquence en partie la disparition des moineaux en ville, puisque les bâtiments sont isolés et que cela détruit les lieux où les moineaux nichaient naturellement. Dès qu'il y a un petit trou, un petit espace, pour un moineau c'est l'occasion de s'installer. Avec notre isolation pour gagner en performance énergétique on ferme les places de ces moineaux. Ce plan biodiversité propose donc la création de nichoirs, avec des nichoirs à chouette également. Il y a quelques chouettes dans Paris, plutôt dans les bois, bien que l'on ait, il y a deux ans, trouvé une boule de réjection au jardin du Luxembourg, ce qui montrait qu'une chouette y habitait. Les chouettes sont un indicateur de biodiversité. Si on trouve des chouettes, cela veut dire que la biodiversité existe encore dans la ville. Il faut

donc vraiment préserver nos petites chouettes.

Un certain nombre d'actions vont donc avoir lieu. D'abord de communication afin de faire en sorte que chacun puisse comprendre ce que veut dire biodiversité et comment il peut œuvrer pour la biodiversité. Il s'agit d'une des premières actions.

En tout cas Paris se situe à un carrefour géographique naturel où peuvent prospérer la faune et la flore régionale sauvage. Je pense que l'on a donc absolument besoin d'adopter ce plan biodiversité. Il y aura des réunions d'information, nous allons travailler avec l'ensemble des personnes et des habitants, entendre les projets, les propositions et faire en sorte de pouvoir réellement avancer. Par exemple nous avons écrit à tous les bailleurs sociaux afin de les encourager à installer des hôtels à insectes dans les espaces naturels qui existent dans les cours des bâtiments. C'est assez complexe, mais je crois que l'on peut tous y arriver et j'espère que nous allons adopter ce plan.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous avons deux délibérations à voter et deux communications qui sont sur des sujets liés. On peut voter les délibérations ensemble, je pense. Mais avant ça je donne la parole à Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement

Je voulais saluer tout d'abord cette délibération et comme Corine FAUGERON et certainement beaucoup des élus autour de cette table évidemment je soutiens cette politique pour la biodiversité. J'avais simplement une remarque et une question. La remarque porte sur le permis de végétaliser qui rencontre des succès variables. Quand les petits carrés qui sont autour des arbres sont entretenus régulièrement c'est plutôt très agréable, par contre on peut remarquer que dans certains quartiers, je pense notamment au quartier de l'Arsenal, un certain nombre de carrés ne sont pas entretenus, ne servent pas à cultiver et faire pousser des fleurs ou des plantes et se transforment malheureusement en espèce de poubelles. Je pense qu'il faudrait que l'on puisse trouver une solution afin de mieux gérer ces espaces qui sont libérés pour les Parisiens et les Parisiennes qui veulent végétaliser. Mais c'est très bien quand c'est vraiment fait et que c'est entretenu.

J'avais également une question. La biodiversité — et Corine FAUGERON l'a très bien rappelé —, ce n'est pas seulement les espaces verts même si c'est quelque chose qui est plus facilement visible par nos concitoyens. Ma question porte donc sur le projet du boulevard Bourdon et de la trame verte et je voulais savoir si on avait une avancée sur le calendrier pour transformer cet espace en balade verte, qui est un projet qui me tient beaucoup à cœur.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Concernant les permis de végétaliser, entre autres du côté de l'Arsenal, je dois dire qu'il y a eu un gros problème lié à la Techno Parade qui a écrasé absolument tout ce qui avait été fait par les jardiniers. Les jardiniers ont fait appel à la régie de quartier qui leur a construit des protections au cas où la Techno Parade repasse l'année prochaine.

Dans toutes les délibérations qui suivent, nous allons parler de l'eau. À partir du moment où l'on met en place ces permis de végétaliser, il faut créer partout des accès à l'eau faciles, puisque quand on végétalise il faut arroser et vous verrez dans la délibération DPE6 que l'on travaille sur la récupération de l'eau de pluie. L'idée serait donc d'avoir des récupérateurs d'eau de pluie assez proches des lieux végétalisés pour que les jardiniers puissent facilement arroser. L'idée est aussi de ne plus utiliser d'eau potable pour arroser pour une bien meilleure gestion de l'eau. Sans eau un beau jardin est très difficile à avoir et plus on s'éloigne des lieux où l'on a accès à l'eau plus c'est difficile d'entretenir un beau jardin. Ensuite, tous les carrés n'ont pas tous fait l'objet d'un permis de végétaliser et en même temps il faut garder ces carrés de pleine terre, car il faut faire en sorte d'absorber l'eau de cette façon. Toute l'eau qui nous tombe du ciel, beaucoup trop par rapport à nos usines de traitement, il faut trouver d'autres solutions pour la traiter et le passage à travers la terre est, entre autres, une excellente solution. Il va donc falloir débitumiser et j'ai d'ailleurs fait un

Vœu dans ce sens. Il faut débitumiser la ville pour arriver à absorber toute l'eau qui nous tombe du ciel et qui ne va pas arrêter de tomber du ciel. Il faut prévoir ces choses-là. Pour la trame verte boulevard Bourdon, je vais laisser la parole à monsieur le Maire.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci pour cette présentation assez exhaustive, pour ce bestiaire. La chouette est un animal très sympathique, en plus on me souffle qu'il est prédateur des rats, donc accueillons les chouettes. Le thème du lancement de la première édition est « Faites le Paris de la Biodiversité » avec un jeu de mots. Faites le Paris et pas le Londres.

Concernant la trame verte, que l'on regarde avec la direction des espaces verts et de la voirie aussi, comme il y a un très gros projet en cours place de la Bastille, sa chronologie précise y est liée. Nous n'avons donc pas de dates pour l'instant, car il existe un certain nombre de corrélations entre l'aménagement de la place de la Bastille et le projet.

Pour la place de la Bastille, je n'ai plus le calendrier en tête, mais c'est en 2018 en tout cas que commencent les travaux. Le démarrage est en avril.

Nous avons effectivement une séance très verte, très écologique puisque l'on avait pas mal de délibérations sur le sujet. Mais je donne la parole à Vincent Roger.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Sur ces délibérations concernant le plan de biodiversité, bien évidemment nous la voterons, sans compter que madame FAUGERON avec une sincérité indéniable nous invite à une certaine poésie et à une mobilisation que je partage. Je partage le fait qu'il faut que ce soit collectif et que l'on fasse collectivement œuvre de pédagogie. J'aurai deux questions à vous poser. La première, au regard du bilan que vous venez de dresser qui est assez catastrophique serait de savoir quel jugement vous portez sur le premier plan 2011-2016. A-t-il été en partie efficace ou pas du tout ? Pour la deuxième question, j'ai cru comprendre que les évaluations et notamment l'inventaire définitif de la biodiversité à Paris étaient prévus pour 2030, est-on obligé d'attendre cette date pour avoir cet inventaire ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Concernant l'inventaire, je vous rassure tout de suite, en fait il y a des inventaires faits très régulièrement. Il y a également des capteurs de bruits, d'ondes, installés dans les lieux où se trouvent les animaux afin de savoir qui passe. C'est ainsi que l'on a réussi à détecter les chouettes, mais nous avons également quelques chauves-souris dans le 4^e, autour de Notre Dame. C'est tout petit une chauve-souris, c'est 4 à 5 centimètres, cela pèse 7 grammes, bien sûr quand elle déploie ses ailes elle paraît immense, car elle mesure 20 cm. Les chauves-souris parisiennes sont des petites chauves-souris, dans les bois elles sont plus grandes et plus grosses. Nous avons tous ces animaux. Dans les bois on trouve des renards, des hérissons. Mes enfants il y a quelques années avaient recueillis un hérisson dans la rue et ce n'est pas une bonne idée, cela sent mauvais, cela crie beaucoup et c'est plein de puces, mais on peut tomber sur un hérisson dans la rue, parce que le hérisson se nourrit de la même chose que les rats, nos poubelles. Si on veut diminuer la population des rats, il faut aussi travailler sur les politiques zéro déchet. Là-dessus il faut absolument que l'on réduise nos déchets et l'on aura beaucoup moins de rats. On dit que les composts font venir les rats, mais le lombricompost permet aussi de diminuer nos déchets et de réduire les rats. Il faut tous que l'on travaille dans ce domaine. Un lombricompost cela ne prend pas beaucoup de place, cela ne sent pas mauvais, c'est assez facile à installer dans sa cuisine, quand on a une cuisine pas trop minuscule.

Concernant le bilan il a été très important. Cela a été la première prise de conscience à Paris. Avec ce bilan sur la biodiversité c'est également Fabienne GIBOUDEAUX qui a fait labelliser les parcs de Paris comme étant des parcs écologiques. Et c'est labellisé par le label le plus exigeant qui soit qui a permis de supprimer tous les insecticides. C'est-à-dire que l'ensemble du personnel de la ville n'utilise plus de pesticides. Malheureusement sur les balcons et dans les propriétés privées on utilise encore beaucoup de pesticides et pas seulement des pesticides, mais aussi des intrants très particuliers qui ne sont pas du tout écologiques. Il

faut absolument que l'on arrive à convaincre tout le monde que l'on arrive à faire de très belles choses sans pesticides. D'ailleurs nos jardins à la Ville sont particulièrement beaux, donc on arrive à faire de très belles choses sans pesticides et sans ces intrants qui abîment tout.

Nous travaillons également beaucoup pour cette biodiversité à répandre les vergers. Un certain nombre d'arbres fruitiers sont plantés dans les cours des écoles dans le 4^e, qui permettent de créer cette biodiversité. Pour la biodiversité, il faut voir aussi à la possibilité de créer des corridors écologiques. Le corridor écologique c'est ce qui va permettre justement à la libellule de se promener dans un espace assez grand. Pour les oiseaux c'est la même chose, ils ont besoin de périmètres assez grands pour qu'ils puissent se promener sans danger.

Nos amis suisses ont fait des choses incroyables. Ils ont creusé des tunnels sous les autoroutes pour que les escargots puissent passer. Et les escargots passent sous les autoroutes en Suisse. Nous apprenons petit à petit, il faut donc regarder autour de nous ce qui se fait partout et s'en inspirer.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Et on ne parle pas des escargots uniquement parce que l'on parle des Suisses. Je crois aussi, après le bilan qui a été rappelé, qu'il y a dans le nouveau plan une approche différente et surtout une approche de concertation, de collaboration citoyenne qui s'est construit ces deux dernières années avec des ateliers citoyens, avec des entretiens avec des experts, avec une concertation internet notamment via l'opération « Madame la Maire j'ai une idée », et de cette concertation ont émergé 200 propositions avec la participation de près d'un millier de Parisiens. Il s'agissait aussi de tenir compte de cette nouvelle méthode d'élaboration plus participative.

D'ailleurs le comité parisien de la biodiversité qui sera créée associera les associations qui souhaitent participer au suivi de la mise en œuvre de ce nouveau plan. Et le forum du plan biodiversité de Paris 2018-2024 réunira tous les citoyens qui le souhaitent pour identifier encore de nouvelles propositions. Il y a un changement d'approche qui intègre la méthode participative qui a été testée sur d'autres sujets.

Je précise concernant les travaux à Bastille qu'avril est le début de la phase de préparation des travaux et les travaux réellement sont planifiés pour se tenir de juin 2018 à juin 2019.

Et puisque l'on parle de participation citoyenne, je réponds tardivement à une question de Jean-Pierre PLONQUET, je précise que dans le cadre des mises en concurrence des espaces durables, les maires seront non seulement associés, mais ils pourront aussi décider d'associer l'opposition et comme c'est mon souhait vous serez invités à participer si vous le souhaitez à ces commissions d'attribution. Je propose que l'on mette ces délibérations au vote.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il reste deux points dont je n'ai pas encore parlé. Le premier c'est la mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

2018DEVE 56 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)

Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles et de chrysopes aux Parisiennes et Parisiens.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous avons déjà fait cela l'année dernière, la coccinelle est tout à fait utile, bien plus utile que les insecticides, en tout cas pour supprimer les pucerons des rosiers, donc si vous

voulez de beaux rosiers, venez chercher vos larves de coccinelles. C'est plus joli, cela ne sent pas mauvais et ça ne vous abîme pas les poumons.
Le second point dont je voulais vous parler, c'est le lancement de la première édition de l'événement « Faites le Paris de Biodiversité ».

2018DEVE 53 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)
Communication sans vote sur le lancement de la première édition de l'événement « Faites le Paris de la Biodiversité » du 22 avril au 10 juin 2018.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il s'agit d'une communication sans vote. Nous devons essayer d'organiser des événements pour montrer ce qu'est la biodiversité à Paris et je veux essayer de me rapprocher du Muséum d'histoire naturelle pour essayer d'avoir une visite des chauves-souris du 4^e puisqu'on ne les voit pas forcément comme ça, mais qu'eux savent comment les approcher. Le dernier point concerne la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides.

2018DEVE 57 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)
Communication sans vote sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif 2016, relatif à la création de vingt espaces de biodiversité et de dix zones humides.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il faut créer des lieux refuges pour la biodiversité et donc c'est l'hôtel de ville et les services de la DEVE qui vont essayer d'identifier par arrondissement un espace de biodiversité et essayer de trouver 10 zones humides. Chez nous on peut penser que l'on a la Seine, on a un canal, et que donc il n'y aurait pas besoin de créer de zones humides. Dans le 3^e arrondissement ils ont la mare du square du temple, dans le 20^e il y a plusieurs mares dans les jardins, mais il en faut 10 de plus, c'est donc la DEVE qui est à la recherche de ces lieux.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose qu'on vote sur les deux délibérations. Quatre points ont été présentés dont deux qui sont des communications sans vote. Deux délibérations sont soumises au vote, la première c'est celle concernant l'adoption du plan de biodiversité de Paris, la seconde c'est celle concernant les bêtes à bon Dieu. Sauf s'il y a des votes différents, je vous propose que l'on vote ces deux délibérations ensemble.

La délibération DEVE 33 est adoptée à l'unanimité.

2018DEVE 54 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)
Ici, demain, ensemble pour le climat : Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris, vers une ville neutre en carbone et 100 % énergies renouvelables en 2050.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire

La volonté du nouveau plan climat est de repenser ou du moins d'accompagner un nouveau mode de consommation. On a longtemps pensé que le climat était loin, était une utopie, était pour les autres que cela n'allait pas forcément nous toucher et l'on se rend compte néanmoins de plus en plus que, plus qu'une utopie, c'est un problème de santé publique. Corinne FAUGERON a fait une belle présentation de la biodiversité, à cette biodiversité là avec le plan climat qui est beaucoup plus large on peut y associer l'économie circulaire. Effectivement on doit travailler pour mieux traiter nos déchets, pour les réduire et mieux les traiter.

Ce plan climat recouvre le volet économie sociale et solidaire où l'on a un plan d'action sur 2030 avec une vision pour Paris sur 2050, donc on ne sera peut-être pas tous là pour voir les effets de ce plan. Il y a en tout cas une volonté de réfléchir pour l'avenir, pour nos enfants, pour que l'on puisse laisser éventuellement un monde meilleur. Ce plan climat est extrêmement détaillé avec plusieurs grands principes. Aller vers la neutralité carbone de Paris, c'est-à-dire favoriser la réduction de 80 % de l'empreinte carbone du territoire parisien, s'approvisionner à 100 % en énergie renouvelable d'ici 2050. Nous allons nous donner les moyens de nos ambitions et avec la Ville de Paris je pense que l'on va y arriver, avec beaucoup de bonne volonté.

Il faut aussi diviser par deux la consommation énergétique d'ici 2050. Il ne s'agit pas seulement d'aller chercher de l'énergie renouvelable pour la surconsommer, mais il faut repenser nos modes de consommation. Je me souviens que nous avons longtemps eu des campagnes de communication pour essayer de débrancher nos appareils en veille. Aujourd'hui on recharge un peu trop souvent nos portables, donc il faut réussir à repenser nos modes de consommation.

Il faut aussi inciter les chantiers à s'engager dans une logique d'économie circulaire pour atteindre 50 % de zéro déchet en 2030 et 100 % en 2050.

Il faut améliorer sensiblement la qualité de l'air en renforçant et en étendant les politiques existantes. La qualité de l'air notamment sur les berges de Seine, où la ville s'est battue et continue de se battre pour que l'on puisse mieux respirer à Paris.

Un dernier point concerne la mobilisation de toutes et tous. Effectivement la ville aura beau mener un plan climat très ambitieux, c'est la participation de tous les citoyens, de tous les habitants qui va faire que ce plan climat sera réalisable. Je vous demande donc de voter ce nouveau plan climat air et énergie 2050.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je rappelle que là aussi c'est la concertation qui prévaut. Dans le 4^e notamment nous avons eu une après-midi de concertation qui s'est tenue autour du plan climat le samedi 20 janvier dans les locaux de la maison des acteurs du Paris Durable rue des Blancs Manteaux où il y a des jardins partagés. C'est l'agence d'économie urbaine qui a animé cette réunion en présence d'élus du 4^e, ainsi que du 1^{er}, 2^e et 3^e arrondissement puisqu'il s'agit de concertation à l'échelle du 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e arrondissement. Corinne FAUGERON était présente à cet atelier qui a débouché, autour de 4 grandes thématiques, sur près d'une centaine de propositions citoyennes qui ont ensuite été instruites par l'agence d'Écologie Urbaine et soumises à l'adjointe en charge de ces questions à la Ville de Paris.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je suis tout à fait pour que l'on travaille à essayer de diminuer la présence carbone à Paris bien entendu, mais je dois dire que les 5 pages de cette délibération rendent un peu difficile la compréhension de ce que l'on est en train de voter et je trouve cela regrettable. Certains éléments ne me semblent pas tellement pertinents par rapport au titre de la délibération. Je ne comprends pas comment on étudie une plateforme de dons alimentaires des particuliers aux personnes les plus fragiles dans le nouveau plan climat énergie de Paris. En général j'ai été un peu interpellée par le vocabulaire utilisé et une impression de désordre et de ne pas comprendre ce que l'on essayait de me faire voter. Je voulais le souligner. Je crois avoir compris l'intention qui était derrière cette délibération, mais dans le détail cela me laisse une impression désagréable.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Le sujet du plan climat énergie de Paris n'est pas un sujet facile. Je vais donc laisser Boniface N'CHO répondre sur ces questions spécifiques.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire

Effectivement c'est dense, je le reconnais, mais c'est important que cela soit dense. Concernant la question de la mise en place d'une plateforme de partage, notamment des

denrées alimentaires, l'expérimentation se fait actuellement dans plusieurs arrondissements de Paris ou des boîtes à dons voient le jour. Nous allons tenter d'en mettre en place dans le 4^e arrondissement.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

C'est de cela qu'il s'agit ? Parce que ce n'est absolument pas compréhensible dans ce qui est écrit.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire

Il ne s'agit pas spécifiquement de cela, mais avec le nouveau plan tout est à inventer ou à réinventer. C'est très dense, car justement nous sommes encore sur la création. Je vous l'accorde ce n'est pas facile à comprendre, mais c'est essentiel.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

Évidemment nous voterons pour cette résolution. Le point est de tirer aussi certaines leçons de ce qui se passe ou s'est passé récemment, avec des méthodes rapides ou qui voyaient Paris comme une ville pour laquelle le périphérique était une frontière. Madame la Maire a évoqué le fait d'organiser une votation citoyenne sur les principaux objectifs de ce plan et je crois que notre groupe propose que ce plan soit étendu à la métropole. Parce que quand on évoque la fin des voitures thermiques en 2030, tirons les leçons de ce qui se passe en ce moment et élargissons les discussions non pas seulement à Paris, mais à l'ensemble de la métropole, sinon cela restera des vœux pieux. Les objectifs sont extrêmement ambitieux et nous les soutenons évidemment. Mais juste quelques chiffres, 4 % des véhicules seulement sont électriques en 2017. Les estimations pour 2025 qui viennent de Peugeot-Citroën sont de 10 % de véhicules électriques vendus et la Ville veut sortir du Diesel en 2024 dont il y a vraiment des décalages et tout le monde peut comprendre, mais élargissons et ne traitons pas Paris uniquement intra-muros.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Bien évidemment je voterai cette délibération puisque l'objectif est tel que l'on peut tous le partager. Après je rejoins un peu madame LEBRETON sur cette affaire. Si on faisait un peu œuvre de pédagogie dans cette délibération, cela pourrait tous nous aider. Et cela pourrait aider les Parisiens. C'est-à-dire que c'est un peu touffu, mélangé, c'est un peu compliqué. Tout à l'heure, à juste titre, madame FAUGERON nous disait que cela devait se faire ensemble et que l'on devait faire acte de pédagogie, sur cette délibération il y a un effort à faire.

Deuxième chose, même si je ne doute pas de la sincérité de l'administration parisienne à vouloir mettre ce plan en place, à vouloir mener cette bataille, il y a deux choses qui ne sont pas claires dans cette délibération. La première c'est le financement. Rien n'est dit sur le financement et tout cela, ça se finance. La deuxième — peut-être monsieur le député pourra nous en dire plus tout à l'heure —, mais on ne peut pas imaginer un plan climatique pour Paris sans avoir une approche métropolitaine. Et si vous le permettez, le conseiller régional que je suis vous invite à avoir aussi cette logique régionale. Nous sommes tous dans l'attente monsieur le député des décisions du Président de la République et je sais que c'est un sujet sur lequel vous êtes personnellement investi, sur la gouvernance de Paris, de la métropole et de la région. On ne peut pas imaginer ce plan sans prendre en compte ce que décidera le Président de la République, dont je ne suis absolument pas le porte-parole dans cette assemblée. Les décisions qu'il prendra en matière de gouvernance auront un impact sur ce plan climat. À ce stade on va voter pour parce que l'objectif est louable et qu'il faut aller dans ce sens, mais il manque quand même beaucoup d'éléments pour résoudre l'équation, le financement, la vision de la gouvernance sur le sujet. À ce stade, entre nous, c'est quand même encore un catalogue de vœux pieux plutôt que de décisions très opérationnelles.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Je pensais que vous alliez faire une annonce sur le porte-parolat, mais pas ce soir. Ceci dit, dense et touffue, pour une délibération des espaces verts je trouve cela plutôt approprié. Je laisse peut-être le député répondre en tant que conseiller et comme député sur ces interpellations.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement

Avant tout en effet, en tant que conseiller, mais simplement pour répondre à l'interpellation de monsieur ROGER, je souhaite dire que je le rejoins sur le fait qu'évidemment il faut beaucoup plus de cohérence au niveau du périmètre régional. C'est là où peuvent se jouer énormément de solutions en termes de mobilité et donc en termes d'impact sur le climat. Ceci dit nous n'avons pas aujourd'hui d'annonces très précises sur la réforme, mais je sais que c'est travaillé au très haut niveau.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Le plaisir est dans l'attente.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement

J'espère que nous aurons une réforme ambitieuse pour sortir de cette mille-feuille territoriale qui crée à mon avis de l'impuissance publique à un certain nombre de niveaux et notamment sur le niveau du climat. Et nous allons vers de grandes difficultés en termes de mobilité et de transports si nous n'arrivons pas à davantage de cohérence au niveau régional.

J'avais quelques questions très précises sur cette délibération. La première, il est écrit page 6 dans l'exposé des motifs, que l'objectif d'ici à 2020 est d'abaisser la vitesse de circulation dans tout Paris à 30 km/heure maximum hors grands axes. Je voulais simplement savoir quelle était la définition des grands axes ?

Pour un Paris 100 % cyclable — il me semblait que Paris était déjà 100 % cyclable —, j'imagine que derrière cette limitation se pose la question des doubles sens cyclables ? Car quand on baisse à 30 km/heure on crée systématiquement aujourd'hui à Paris des doubles sens cyclables. Cela voudrait donc dire que l'on crée des doubles sens cyclables dans toutes les zones de Paris hors grands axes ?

Il y a aussi la proposition de préparer la transformation du boulevard périphérique. Je voulais savoir si vous avez des informations sur l'objectif de cette transformation. Est-ce que c'est couper la circulation aux voitures, est-ce que c'est d'autres scénarios ?

Il y a aussi la volonté de mettre en place des lignes à haut niveau de service. Je sais que vous avez fait un vœu et je ne voudrais pas faire le débat maintenant, mais j'attends avec impatience la ligne à haut niveau de service qui était prévue comme un moyen alternatif aux transports et à l'axe de circulation aujourd'hui de la voie George Pompidou.

Je rejoins aussi les remarques qui ont pu être faites par Monsieur PLONQUET et Monsieur ROGER sur les véhicules électriques. C'est vrai que je pense qu'il faut que l'on puisse investir beaucoup plus dans des infrastructures qui permettent aux véhicules électriques de se recharger et qu'il y ait un vrai développement des véhicules électriques notamment pour les scooters, parce que cela a une vertu au niveau de la pollution, pas seulement de l'air, mais du fond sonore. Les scooters électriques se développent beaucoup dans le monde entier, mais pas suffisamment à Paris et permettraient d'apaiser un peu le bruit sur les axes de circulation qui aujourd'hui sont encore très bruyants.

Enfin je pense que sur le chauffage des bâtiments, publics et privés, nous pourrions davantage développer la géothermie. Nous avons la chance d'être au-dessus d'une nappe phréatique qui permettrait un chauffage beaucoup plus écologique. Cela se développe beaucoup en Île-de-France et je pense qu'à Paris on pourrait faire un effort supplémentaire.

En conclusion, parce que je ne l'ai pas dit au préalable, je voterai cette délibération, mais j'avais ces quelques questions.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je vais laisser Corinne FAUGERON et Boniface N'CHO répondre, mais je suis surpris concernant le scooter électrique, puisque Paris est l'une des premières villes à avoir testé le Scootlib' et je pense qu'en l'occurrence nous avons peut-être des choses à exporter de Paris à la métropole, voire à l'ensemble du pays. Je laisse Boniface N'CHO répondre plus précisément sur les différents points qui ont été évoqués.

Boniface N'CHO, Adjoint au Maire

Je vais d'abord répondre à Monsieur Rupin sur les 30 km/heure. Ce que l'on appelle les grands axes notamment c'est la rue de Rivoli. Il faut savoir qu'une grande partie, pour ne pas dire quasi toutes les rues du 4^e arrondissement et du 3^e sont à 30 km/heure, ce qui permet le double sens cyclable, hors grands axes bien sûr, donc pas sur le boulevard Sébastopol, pas sur la rue de Rivoli.

Concernant la partie métropole, j'espérais que tout le monde avait lu la délibération, mais je vais relire la petite partie pour la métropole : « Pour nature l'ambition et les objectifs du plan climat dépassent largement les frontières administratives. Et de nombreuses actions relèvent d'une plus grande solidarité et d'une coopération renforcée entre les territoires au premier rang desquels figurent les chaînes métropolitaines. La métropole a confirmé au travers de son plan climat énergie métropolitain répondre aux enjeux de la résilience climatique, de la transition écologique de son territoire. La coopération des territoires pour définir une feuille de route commune est engagée depuis plusieurs années. La métropole du grand Paris anime de nombreux échanges avec les territoires pour l'élaboration conjointe des plans climat énergie métropolitains et territoriaux auxquels la Ville de Paris participe activement. Souhaitant que ces échanges se poursuivent, la ville de Paris partagera ses retours d'expérience, participera à des projets de coopération et développera des outils de financements partenariaux pour garantir un contexte favorable à la mise en œuvre de la neutralité carbone dans l'ensemble des territoires de la métropole. »

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je vais laisser la parole à Corinne FAUGERON, sinon elle ne parlera jamais et ensuite nous ferons une deuxième salve de remarques si vous le voulez bien.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je réponds en partie à vos interrogations entre autres sur le financement. Le financement n'est pas encore totalement prévu, mais il est un peu esquissé. Surtout il attend déjà le vote du plan. Ce financement entrera dans le Programme d'Investissement de la Mandature, PIM, qui intégrera la trajectoire de la neutralité carbone afin d'anticiper les investissements nécessaires à l'atteinte des objectifs du plan climat. Il y aura un taux élevé d'autofinancement, mais la Ville sollicitera les financements innovants et recherchera des partenariats pour le cofinancement de projets. Ces partenariats seront vus avec des capitaux privés, mais aussi avec la région et la métropole. L'échelle du financement nécessaire a déjà été en partie vue, maintenant il faut arriver à construire ce financement. C'est le travail une fois que ce plan sera adopté.

Ensuite, la géothermie c'est formidable, mais ce n'est pas tout Paris. Des zones où cela était possible avaient été identifiées dans le 13^e arrondissement. La ZAC du 13^e va normalement être entièrement alimentée en géothermie. Il y a eu un gros travail dans le 13^e pour utiliser la géothermie. À une époque on avait pensé au 10^e, mais dans le 10^e on n'arrive pas très bien à trouver comment travailler avec la géothermie. On a réfléchi sur la question et ce n'est pas possible où alors cela demande des travaux tellement énormes que nous ne nous sommes pas lancés dedans. Dans le 4^e il y a des endroits où c'est possible puisque sur l'île de la Cité un des habitants a créé son puits géothermique pour son bâtiment. Cela a été un peu compliqué, car ses voisins ont eu peur des travaux qu'il faisait. La géothermie c'est une excellente solution, cela peut aboutir à des choses formidables, mais ce n'est pas partout et

il faut voir où cela est réellement réalisable. Donc je pense que les services de la ville travaillent avec les géologues.

Concernant le boulevard périphérique, l'idée est de le transformer en boulevard urbain. C'est à dire plus du tout une autoroute urbaine, mais un boulevard urbain avec de la végétation. L'idée est de pouvoir traverser plus facilement et de casser cette rupture entre un côté et l'autre du boulevard périphérique, alors que quand on a construit ce boulevard périphérique c'était pour créer cette fracture avec une volonté d'isoler Paris du reste, notamment de la banlieue. Il ne s'agissait en fait pas d'en faire seulement un anneau pour les voitures, mais aussi créer cette fracture entre Paris et sa banlieue. Là l'objectif est de retisser le lien entre Paris et sa banlieue.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

C'est un sujet passionnant, on pourrait y passer la soirée, mais on prend deux dernières interventions et on passe au vote.

Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement

On a bien lu l'exposé et la délibération. Mon intervention était simplement de dire que si l'on parle de votation citoyenne il faut faire une votation sur la métropole.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Je remercie Madame FAUGERON de son honnêteté concernant le financement, je ne suis peut-être pas très original, mais je trouve que c'est bien quand on fait un plan d'annoncer le financement sinon cela devient compliqué. Si vous me dites que le financement viendra plus tard, sachant qu'en plus l'endettement de la ville va passer de 3 milliards à 7 milliards sur l'ensemble de la mandature, tout cela n'est pas franchement rassurant.

Je voulais vraiment rassurer Monsieur N'CHO, j'ai bien lu la délibération. Je voulais lui dire que cela correspond exactement à ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a une logique de vœux pieux dans cette délibération que l'on partage tous, mais pardon de vous dire qu'en matière de concertation sur le climat, on ne peut que progresser. On ne peut que progresser parce que par exemple par rapport à ce que vous dite sur la métropole, au moment où l'on parle on va voter un plan climat à Paris et en parallèle alors qu'on ne sait pas ce que va décider le président de la République, la métropole prépare aussi son plan climat. À mon avis pour le climat, il ne faut pas hésiter à se concerter avec la région. Faisons un truc fou Monsieur N'CHO, concertons la ville, la métropole et la région parce qu'à mon avis les nuages c'est comme pour Tchernobyl, ils ne connaissent pas les frontières, ils ne connaissent pas le périphérique. Et il me semble, je me suis peut-être trompé et vous allez croire que j'ai l'esprit chafouin, il me semble que sur des grands sujets la concertation entre la ville, la région et la métropole n'a pas été la plus opérationnelle possible. Peut-être qu'à l'avenir, grâce à ce vote qui va visiblement être à l'unanimité on va améliorer la concertation entre la ville, la région et la métropole.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci Vincent ROGER. Effectivement on pourra se concerter même au niveau national sur ce sujet et même au niveau européen. Mais on a la faiblesse de croire que ce qu'il y a dans ce plan pourrait servir sinon de modèle, de base à cette concertation. De beaux débats pour une concertation qui s'annonce à l'unanimité. Je propose que l'on mette au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

On redonne maintenant la parole à Corine FAUGERON parce qu'elle ne l'a pas eu assez ce soir, pour une délibération sur le zonage d'assainissement de Paris.

**2018DPE 6 (Direction de la Propreté et de l'Eau)
Approbation du zonage d'assainissement de Paris.**

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous sommes en train de tout reprendre, c'est donc très complexe, puisqu'il s'agit de séparer les eaux de pluie du reste des eaux. Donc il va falloir faire un circuit d'eau de pluie par rapport au reste des eaux, en tout cas de l'eau potable. Ce zonage a été élaboré après une consultation qui a duré 4 ans où les choses ont été évaluées au cas par cas, au titre du code de l'environnement. Cela ne s'est pas fait juste dans le secret des cabinets, mais cela a été confronté au code de l'environnement et accepté par le code de l'environnement. Il y a eu une enquête publique qui s'est déroulée du 16 janvier au 17 février 2017. À l'issue de cette enquête publique, il y a eu un avis favorable à l'unanimité et c'est comme ça que ce nouveau zonage a été élaboré.

Ce nouveau zonage est très important, on commence à savoir que le climat s'était réellement dérégulé. Nous avons à Paris vécu fortement de grands moments d'inondation au printemps 2016 notamment où la Seine est montée encore plus haut qu'à la fin de cet hiver. Ce sont des événements qui vont se multiplier, on le sait très bien, c'est pour cela qu'il faut anticiper ce qui va se passer.

Il y a longtemps quand il y avait beaucoup d'eau, la Seine débordait on se promenait en bateau dans le 4^e arrondissement. Mais depuis on avait fait des bassins de rétention en amont pour empêcher ces épisodes de crues très importantes dans la ville. Mais la nature a toujours le dernier mot et le climat a décidé de nous envoyer beaucoup plus d'eau sur la ville et donc il faut trouver des solutions. Ces nombreux épisodes pluvieux inhabituels et localisés se répandent actuellement au travers du globe manifestant des effets d'ores et déjà réels du dérèglement climatique. L'adaptation de nos villes à ces évolutions est donc indispensable.

Paris, dense, minérale, rendue imperméable au fil des époques, doit renouer avec la capacité initiale des sols à absorber l'eau. Ainsi la gestion des eaux pluviales doit se renouveler, le regard sur les eaux de pluie doit changer pour y voir moins une contrainte qu'une ressource écologique et urbaine. Il s'agit d'un changement d'approche, c'est toute l'ambition du plan Paris pluie et du zonage pluvial. Dans un premier temps on a divisé Paris en 6 zones, on va forcément mettre en œuvre des choses différentes sur ces 6 zones et évaluer ce qui se passe. Nous avons envisagé à un moment d'alimenter toutes les chasses d'eau avec de l'eau de pluie. Cela n'avait pas été fait parce que cela voulait dire aussi changer toutes les installations dans les immeubles et ça c'est quelque chose d'extrêmement lourd et je pense que la ville n'a pas encore tout à fait les moyens de s'y mettre, mais je pense quand même que peut-être à une échelle de quelques années il faudra le faire aussi. Si nous ne faisons rien d'ici 20 ans en raison de l'urbanisation croissante, les rejets passeront à 4,5 millions de m² et le réseau débordera dans de nombreux lieux supplémentaires lors des fortes pluies. C'est pour cela que l'on essaie de le faire dès maintenant. La réponse est dans la nature et c'est pour cela qu'il faut en partie débitumiser à Paris. C'est vraiment un changement de culture, un changement d'usage, mais ce sont des choses qu'il va falloir faire. Il y a plusieurs solutions pour cela, créer de nouvelles surfaces perméables végétales, beaucoup végétaliser, des noues, des jardins de pluie. Créer aussi des solutions perméables minérales avec des tranchées d'infiltration. C'est un peu ce que l'on a déjà pour les égouts, c'est une façon aussi d'éliminer l'eau. Il faut aussi créer des dispositions d'évapotranspiration, c'est à dire des toitures végétalisées. Et tout le travail de la végétalisation que nous avons initié il y a quelques années déjà dans Paris est très important et tous ces jardiniers il faut les remercier parce qu'ils nous aident aussi à mieux absorber toute cette eau.

Ce nouveau zonage doit s'accompagner d'actions de communication et de pédagogie bien sûr. Savoir pourquoi on fait les choses c'est important. Ce zonage s'appelle « Paris pluie » et porte une signature : « Le plan 100 % pluie utile ». Je n'aurai peut-être pas choisi cela, mais c'est notre nouveau slogan. Je vous remercie de bien vouloir voter ce nouveau zonage.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Merci Corinne FAUGERON, la Ville est facétieuse, c'est le moins que l'on puisse dire. Je voulais ajouter que dans le 4^e arrondissement la réflexion sur le zonage a déjà mené à la

création d'une zone d'infiltration végétale. C'est le cas sur le terrain d'éducation physique, le TEP Neuve-Saint-Pierre. Le petit carré de la pelouse à droite du gymnase, au-delà de la cour Neuf-Saint-Pierre fera l'objet d'un projet de jardin pédagogique avec l'école. Et nous avons encore quelques autres projets notamment de végétalisation, sur ce recouvrement de TEP que nous avons déjà livré. Je propose que l'on passe au vote sur cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018DU 16 (Direction de l'Urbanisme)

**Appel à Projets Urbains Innovants « Réinventer Paris » - site 17 boulevard Morland (4^e)
- Déclassement et vente de l'ensemble immobilier.**

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Nous avons déjà évoqué le site du 17 boulevard Morland dans le cadre de « Réinventer Paris ». Les choses avancent, le protocole de vente entre la société parisienne du nouvel Arsenal, la Ville de Paris, le département de Paris a été signé le 27 juillet 2016, sa validité a été fixée au 15 décembre 2017. En raison de difficultés matérielles rencontrées dans la libération de l'immeuble il a été prorogé jusqu'au 31 juillet 2018 au terme d'un courrier en date du 29 novembre dernier. L'immeuble a été libéré de tous ses occupants et sa désaffectation a été constatée au terme d'un constat établi par la SCP l'Odessa Huissiers de Justice associés en date du 26 février 2018. À compter du jour de sa désaffectation, l'immeuble a été mis à la disposition du lauréat afin de lui permettre d'y effectuer des travaux préalables et divers sondages et de libérer la Ville de Paris de la charge de son gardiennage et entretien dans la période entre sa désaffectation et sa cession. En raison de contraintes techniques non précédemment prises en compte par le lauréat, le délai de réalisation des travaux à compter de la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier a été porté de 27 à 30 mois, avec une franchise de pénalité de 3 mois supplémentaires compte tenu des aléas d'un tel chantier. Dès lors cette présente délibération a pour objet de constater le non-exercice par l'état du droit de préférence qui lui était ouvert en cas de cession de l'immeuble au terme de convention d'occupation, d'autoriser la signature de l'acte, de constater la désaffectation des lots de copropriété, de prononcer le déclassement des lots de copropriété, d'autoriser la cession au prix de 71 653 394,80 euros et d'autoriser madame la Maire de Paris à signer tous les actes relatifs à cette cession. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je l'avais dit en ouverture, mais je le redis, je suis très reconnaissant à Laurent DUMAS, le président d'EMERIGE, d'avoir accepté — nonobstant la mise à disposition de l'immeuble Morland par la ville à EMERIGE —, de poursuivre le processus installé dans le cadre du plan grand froid à Morland jusqu'au constat de vacuité qui sera fait et qui permettra le déclassement puisqu'il s'agissait de l'objet de la dernière discussion lors du dernier conseil. C'est ce déclassement qui rendait nécessaire de séparer la mise à disposition et la cession proprement dite qui interviendra un peu plus tard. Je ne peux pas m'empêcher non plus de rappeler qu'il s'agit du plus grand projet en surface de « Réinventer Paris ». Et que la surface de logements sociaux y est très élevée. Qu'elle est plus grande même que dans le projet initial puisqu'elle a été augmentée. Nous nous félicitons donc de ce chantier à venir et je propose que l'on passe au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2018DU 85 (Direction de l'Urbanisme)

Cession d'un local commercial et de son sous-sol au 25, rue Saint-Louis en l'Île (4^e).

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

VŒU

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Un vœu est inscrit à l'ordre du jour et un autre vœu a été soumis au-delà du couperet de l'administration par le groupe des Verts et Corine FAUGERON. Je n'ai pas de problème à l'ajouter, mais cela requiert que nous soyons d'accord entre nous. Je vous propose donc de voter pour que l'on accepte de mettre à l'ordre du jour le vœu qui vous a été distribué à vos places. (*Brouhaha*). Pardon, il n'a donc pas été distribué pour ne pas anticiper sur la décision qui serait prise quant à l'acceptation de discuter ce vœu. Je vous propose d'accepter le principe du vœu et de sa présentation et nous allons le distribuer. (*Brouhaha*). Alors, troisième démenti, vous avez bien eu le vœu parce que nous avons anticipé que vous donneriez votre accord pour qu'il soit discuté. (*Rires*). Je vous propose que l'on accepte sa présentation par Corine FAUGERON.

Vote à main levée. L'ensemble des votants accepte la présentation du vœu.

V0420180006

**Vœu déposé par Corine FAUGERON (Groupe Europe Écologie Les Verts)
Relatif à l'objectif zéro artificialisation future des sols parisiens.**

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je ne vais pas vous lire tous les considérants, car la plupart ont déjà été évoqués au cours de cette séance. Je peux juste dire que : « Considérant que la France fait partie des 10 nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de 1200 pour le seul territoire métropolitain », c'est pour cela que ce vœu est important.

L'objectif général de ce vœu est relatif à l'objectif zéro artificialisation future des sols parisiens. Il s'agit juste d'arrêter la bitumisation du sol parisien. Nous en avons beaucoup parlé et je vais terminer par les vœux.

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.

Monsieur le Maire,

Considérant la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages votée le 8 août 2016 dont les ambitions rejoignent celles portées par la Convention sur la diversité biologique et qui s'inscrit dans la perspective des deux objectifs du Développement durable des Nations Unies dédiés à la préservation de la vie aquatique et de la vie terrestre ;

Considérant les annonces du Ministre de la Transition écologique et solidaire indiquant qu'il ferait de la protection de la biodiversité une priorité de son action à égalité avec la lutte contre le changement climatique ;

Considérant les objectifs d'Aïchi, liste de 20 propositions du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, adoptés par les parties à la Convention sur la diversité biologique en 2010 fixant un plan collectif pour stopper la perte de biodiversité sur la planète ;

Considérant que seuls 5% des pays signataires sont en voie d'atteindre les objectifs d'Aïchi en 2020 selon l'organisation WWF ;

Considérant le travail des scientifiques qui ont démontré que le rythme des disparitions d'espèces s'est accéléré depuis les années cinquante, au point d'être une centaine de fois plus rapide qu'au cours du XIXe siècle permettant d'affirmer que nous sommes entrés dans une « sixième extinction » ;

Considérant que la France fait partie des dix nations qui abritent le plus d'espèces menacées avec un chiffre de 1 200 pour le seul territoire métropolitain ;

Considérant le Schéma régional de cohérence écologique de la région Ile de France de 2013 demandant de « limiter la minéralisation des sols qui isole la faune du sol et réduit les habitats disponibles pour la faune et la flore en milieu urbain ». Cette minéralisation fragmentant les habitats naturels, les écosystèmes, affectant fortement la biodiversité ;

Considérant que le score pour Paris en 2015 de l'indice de Singapour sur le critère « régulation de la quantité d'eau : proportion des surfaces perméables végétalisées du territoire parisien » est très faible et demande donc des mesures urgentes et à la hauteur du déficit constaté.

Considérant que les espaces verts assurent des fonctions écologiques régulatrices importantes :

- Les arbres humidifient l'air de a ville et permettent de lutter contre l'érosion,
- La masse végétale régule la température et réduit les nuisances sonores,
- La fonction chlorophyllienne stocke le carbone et libère l'oxygène,
- Le feuillage fixe les poussières et les gaz toxiques.

Considérant le vœu relatif à la désimperméabilisation de Paris pour lutter contre les crues voté par le Conseil de Paris des 5, 6 et 7 février 2018 ;

Considérant que le nouveau zonage pluvial et le plan PARISPLUIE que s'apprête à voter la Ville de Paris au prochain Conseil de Paris de mars 2018 vise un objectif simple mais ambitieux : Infiltrer ou réutiliser l'eau au plus près de l'endroit où elle tombe et la rendre ainsi 100% utile ;

Considérant l'action 10 de la stratégie résilience unanimement voté au Conseil de Paris le 25 septembre 2017 « A moyen-long terme, il est proposé de mettre en œuvre un programme de rafraîchissement de l'ensemble des écoles : L'objectif est de débiter progressivement les cours d'écoles pour les végétaliser (arbres, pelouses, vergers, potagers) et/ou tester de nouveaux matériaux (stabilisé, bois recyclé, tapis produisant de l'énergie, enrobé évapo-transpirant et perméables, etc.) et de nouveaux procédés permettant de rafraîchir les préaux et/ou dortoirs (boucle locale d'énergie, puits provençaux, climatisation solaire, etc.). » ;

Considérant l'action 16 du plan biodiversité 2018 dont un des objectifs est d'« élaborer la cartographie de la trame brune des sols et de la pleine terre parisienne » ;

Considérant l'action 11 du plan biodiversité 2018 « Inaugurer les premières cours d'école «oasis», véritables îlots de fraîcheur, en lien avec la Stratégie de résilience de Paris. Cette innovation consiste à remplacer le bitume des cours par un enrobé pour partie végétal,

économique en énergie dans sa conception, plus frais en été et 100% perméable aux eaux de pluie. » ;

Sur proposition des élu-e-s écologistes, le conseil du 4e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- **S'engage à limiter dans la mesure du possible l'artificialisation des terres à Paris :**

- Dans le cas où un projet aboutit à imperméabiliser une surface (projet décidé ou en cours), rechercher autant que faire se peut à trouver des mesures de compensation sur le territoire parisien au plus proche du terrain imperméabilisé.

- **Augmente la surface de pleine terre et la surface perméable :**

- La DEVE, la DVD et la DU réalise un inventaire des lieux actuellement en pleine terre, perméables et potentiellement perméables,
- Cet inventaire soit disponible en open data.

- **Que des objectifs clairs et communicables à tous soient fixés pour que la surface de pleine terre et de surfaces perméables augmente dans chaque arrondissement :**

- Que chaque arrondissement définisse en concertation avec toutes les parties prenantes, les lieux à remettre en pleine terre ou à perméabiliser,
- Que la mise en œuvre de ces opérations commence au cours de l'année 2018.

- **Que le projet d' « Oasis » dans les écoles du plan résilience soit considéré dans ses deux possibilités : débitumage et/ou enrobé.**

- **Que ce projet s'accompagne d'un objectif de création de zone de pleine terre dans les cours d'école et dans la mesure du possible, sur les places de stationnement supprimées :**

- que le nombre et le choix des emplacements des oasis et de création de zone de pleine terre par arrondissement soient communiqués.

Je ne sais pas si vous avez participé à ces opérations du Parking Day où l'on s'installait sur une place de parking avec quelques légumes en disant : « Regardez, ce serait plus joli comme ça. » Aujourd'hui on continue à supprimer des places de stationnement et je trouve que ce serait une belle idée de les transformer en espaces verts. Ce n'est pas forcément très gros et peut-être pas toutes, mais on pourrait vraiment de cette façon beaucoup plus végétaliser la rue parisienne. Je me souviens quand nous avons supprimé le stationnement rue Beautreillis, tout le monde était contents, malheureusement nous n'en avons rien fait, la rue est restée tout aussi minérale, donc on peut faire beaucoup mieux en végétalisant. Je vous invite bien sûr à voter ce vœu.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement

Merci Madame FAUGERON pour ce vœu certes de dernière minute, mais de qualité. Je rejoins un grand nombre d'objectifs de ce vœu, mais je n'aimerai pas voter un vœu avec un doute, notamment sur l'objectif que vous fixez d'engager Paris à stopper l'artificialisation des terres. Et donc de devoir mettre en place des mesures de compensation cela me paraît

quand même être très réglementaire, un peu trop encadré et si l'on amendait légèrement cette partie, je serais prêt personnellement à voter ce vœu. En évitant qu'il y ait des mesures de compensation obligatoires.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Je rejoins ce qui vient d'être dit.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

J'ai aussi un avis très favorable sur ce vœu. Je trouve qu'il est en partie dans la continuité et peut-être en partie aussi dans la redondance avec un certain nombre de dispositions qui existent déjà. Il n'est pas totalement conforme au principe que j'avais proposé la dernière fois pour voter des vœux, mais il y a tout de même des mesures qui sont là. En particulier je trouve que l'idée de réaliser avec les Directions un inventaire des lieux en pleine terre qui soient perméables et potentiellement perméables et que de surcroît cet inventaire soit disponible en open data est intéressant. Je ne peux qu'être favorable à cette partie et rien que pour ça je suis prêt à le voter.

Après sur le projet d'Oasis dans les écoles du plan résilience, pour que ce soit considéré dans les deux possibilités évoquées, c'est déjà évoqué dans le plan de biodiversité à l'article 11, puisqu'il est dit que : « la ville expérimentera et développera les cours Oasis. » Il y a même un calendrier fixé, donc je ne vois pas la nécessité que cela figure dans le vœu, mais ça ne me pose pas de problème.

En revanche sur la proposition que soit créée une nouvelle catégorie de permis de végétaliser pour déminéraliser les places de stationnement supprimées, c'est déjà possible dans le cadre du permis de végétaliser aujourd'hui. J'aurai donc supprimé cette dernière partie puisque c'est un vœu pieux. Je remarque quand même que si le titre du vœu est de « zéro artificialisation future », il s'agit plutôt de débitumisation. Je proposerai d'amender la dernière partie. Et peut-être que l'on peut sur les différentes propositions qui ont été faites, modifier le vœu en séance si tout le monde en est d'accord.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Sur la compensation je pense que l'on peut tout à fait atténuer, mais en même temps c'est aussi ce que l'on fait quand on supprime les arbres pour créer la nouvelle sortie de métro rue du Temple, on compense en les mettant le plus proche possible. À chaque fois il y a l'idée de possibilité qui est présente. Il faut peut-être rajouter cette idée de possibilité et ne pas être en effet rigide. Mais je pense qu'il faut quand même dire qu'il faut essayer de compenser le plus possible. Il faut juste écrire quelque chose pour que ce soit inscrit.

Concernant les places de stationnement, c'est plus compliqué parce que ce n'est pas du tout inscrit dans les permis de végétaliser. Aujourd'hui si je dis que je vais végétaliser devant chez moi où il n'y a plus de stationnement, on va me dire que je peux apporter des bacs ou des jardinières et moi je parle de pleine terre donc c'est différent. Si on peut ajouter quelque chose sur le côté pleine terre je veux bien, mais j'ai moins l'idée de la façon dont on peut l'écrire que pour la première modification où je vois facilement comment on adoucit les choses. Je ne suis pas opposée, mais l'idée de pleine terre est importante, car elle n'est pas forcément incluse dans ce plan de végétalisation.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je fais la proposition que le vœu soit effectivement modifié légèrement à la marge dans le sens proposé. C'est à dire d'une part introduire une qualification « là où c'est possible de le faire » pour ce qui concerne la compensation et d'autre part d'ajouter en effet que cela concerne la possibilité de le faire en pleine terre pour ce qui est de la débitumisation des places de parking. Il reste deux interventions et je propose qu'on le vote ensuite, soumis à

ces modifications apportées ultérieurement.

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris

Dans l'objectif de la rénovation de la place de la Bastille, ce serait bien de se pencher sur une solution de ce genre. Je ne sais pas si c'est trop tard ou pas parce que les projets sont déjà envisagés, mais en tout cas si on pouvait soumettre cette possibilité de débitumiser une partie de la place de la Bastille ce serait bienvenu.

Évelyne ZARKA, Première Adjointe au Maire

Je ne voudrais pas que l'on soit trop dogmatique sur la débitumisation parce que je ne nous vois pas dans le court terme enlever le bitume de toutes les cours de récréation. Pour les nouveaux programmes, je pense que c'est intéressant de voir comment faire, mais dans le 4^e arrondissement je ne pense pas que l'on va construire de nouvelles écoles donc je crois que c'est compliqué de se retrouver avec des cours de récréation en pleine terre.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je te rassure cela peut être de l'enrobé. Ce n'est pas forcément de la pleine terre.

Évelyne ZARKA, 1^e Adjointe au Maire

Concrètement j'émet des réserves.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Chacun a droit à ses réserves. Je propose que l'on passe au vote. Ma proposition alternative si Corine FAUGERON est d'accord c'est de le voter soumis aux deux petites modifications qui ont été suggérées par cette assemblée.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Nous avons déjà la formalisation pour la compensation, c'est : « dans le cas où un projet abouti à imperméabiliser une surface, projet dédié ou en cours, des mesures de compensation dans la mesure du possible soient prises sur le territoire parisien le plus proche du terrain imperméabilisé. » On a donc rajouté : « Dans la mesure du possible ».

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Il faut également changer le titre : « S'engage à limiter. »

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

À limiter le plus possible, parce que je vous ai bien dit dans la délibération DPE que si l'on ne fait rien on passe au bateau.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Il fallait le présenter à temps.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose que l'on s'en tienne là. Il y a trois modifications possibles. Pour l'expression : « S'engage à limiter dans la mesure du possible » je crois que l'on sera tous d'accord. C'est la concertation citoyenne en plein conseil d'arrondissement. Je propose que l'on passe au vote de ce vœu en tenant compte de cet amendement futur.

*10 votes pour (Ariel WEIL, Christophe Girard, Karen TAIEB (Parti Socialiste)) Marianne de CHAMBRUN, Julien LANDEL (La Gauche en Mouvement), (Anne LEBRETON, Pacôme RUPIN (Groupe Démocrates et Progressistes)) (Corine FAUGERON, Boniface N'CHO (Europe Ecologie les Verts)). (Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MoDEM))
2 abstentions (Vincent ROGER (Les Républicains)). (Evelyne ZARKA (Parti Communiste/Front de Gauche))*

Le vœu amendé est adopté

V0420180007

**Vœu déposé par Ariel Weil, Maire du 4^e arrondissement.
Relatif à l'extension de la ligne 72.**

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous passons au dernier vœu. Ce vœu c'est moi qui le présente avec une partie du conseil. En fait il s'agit de la réponse à la question posée sur la ligne 72, la ligne à haut niveau de service. Pour rappel, nous avons dans le cadre du projet de mandature, celui de faire une liaison à haut niveau de service, une liaison propre pour simplifier, c'est-à-dire une liaison avec un certain nombre de qualités - dont celle d'être sur des sites propres et d'être non polluant -, qui aillent de bois à bois par les quais hauts. Dans la discussion qui s'est faite, ce qui a été proposé et ce sur quoi la ville s'est engagée, pour quoi les études ont été faites, le projet a été adopté, c'est le principe d'une préfiguration de cette ligne par l'extension de la ligne du 72. Vous connaissez peut-être cette ligne qui s'arrête à Hôtel de Ville en allant vers l'Est de Paris. Le projet est donc de la poursuivre jusqu'à la gare de Lyon en passant essentiellement par les quais hauts. Nous avons fait un certain nombre de réunions publiques, dont une assez récente où ce sujet a été largement abordé et où nous avons montré le tracé de cette voie. Le principe est aussi d'introduire sur cette ligne des bus électriques.

Pourquoi s'agit-il de faire un vœu ici ? C'est le principe que j'avais décrit lors de la dernière séance, qui consiste à faire un vœu là où cela est pertinent, là où il y a un principe de subsidiarité et là où tout ne dépend pas de nous. Je profite donc du fait que l'on ait la chance d'avoir dans ce petit conseil d'arrondissement à la fois un conseiller régional et un député qui nous permettent de tenir ensemble, puisqu'effectivement il y a besoin ici non pas de concertation, mais de collaboration.

En ce qui concerne les bus, le trajet d'une voie de bus engage Île-de-France mobilité, qui opère au niveau régional et engage également la préfecture qui est un service de l'État. Le projet de la ville est très clair, je crois qu'il est relativement consensuel pour une grande partie et aujourd'hui je souhaiterais que l'on ait une collaboration de toutes les parties, c'est à dire de l'État et de la région pour soutenir ce plan d'extension de la ligne 72 qui n'est pas aujourd'hui assuré parce que je n'arrive pas à avoir des réponses définitives notamment de la RATP, d'Île-de-France et en particulier sur la question de savoir si cette extension se fera évidemment dans les temps, et si elle se fera avec injection de bus propres au moins.

Je suis dans la formulation du vœu relativement modeste, puisque je ne demande pas immédiatement qu'en 2019 - qui est l'horizon du projet qui a déjà été repoussé par la RATP - toute la ligne soit propre, mais que l'on nous garantisse au moins que les bus qui seront ajoutés pour maintenir la même fréquence, puisque le trajet s'étend, soient à minima propres. C'est à dire électriques ou à énergie non polluante.

Je formule ce vœu et j'escompte avoir le soutien et du Conseil Régional, cher Vincent et de l'État, cher Pacôme, sur ce vœu qui ne dépend pas entièrement de la Ville, la Ville ayant fait à ce stade tout ce qu'elle pouvait faire en l'occurrence pour proposer que ce projet se fasse. Et aujourd'hui les quelques mois prochains seront cruciaux pour l'adoption de ce projet. Je rappelle que nous sommes tous attachés à cette infrastructure de transport public qui a déjà fait l'objet de beaucoup d'investissement, notamment de tramways qui maillent le trajet périphérique autour de la ville. Et l'extension du bus 72 est un projet important pour le 4^e arrondissement. Je sou mets donc à vos réactions et à vos votes ce vœu sur l'extension du bus 72, dont je crois que l'objectif est un objectif partagé pour tout le monde ici.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

C'est un vœu effectivement intéressant, mais je regrette un peu qu'il soit, si vous me le permettez, un peu confus. Vous parlez d'un vœu sur l'extension de la ligne 72 et le fait que ce soit extrêmement important que le projet aboutisse, je ne peux être que d'accord avec vous, or le titre de votre vœu c'est : « Des bus propres pour la ligne 72 », donc nous ne sommes pas uniquement sur la problématique de l'extension. Et s'il s'agit d'un sujet de bus propres alors les quelques bus qui seront rajoutés pour assurer l'extension de la ligne en bus propres, me semblent, vous m'excuserez, une proposition extrêmement timorée. Quand on voit les efforts qui sont demandés aujourd'hui aux automobilistes parisiens, il me semble que l'on pourrait à la Ville de Paris demander à ce qu'il y ait plus d'efforts faits pour des bus propres sur l'intégralité des lignes ou sur les plus grandes lignes, parce qu'aujourd'hui des bus on en a partout, des bruyants, des polluants. Si l'objectif de ce vœu c'est de dire qu'il faut rajouter quelques bus propres à l'occasion de la ligne 72, je trouve cela trop timoré, si l'objectif de ce vœu est d'interpeller la Ville de Paris pour que l'extension ait bien lieu, dans ces cas-là je trouve que c'est plutôt intéressant.

Pacôme RUPIN, Conseiller d'arrondissement

Je souhaiterais simplement vous rappeler qu'en tant que député j'appartiens au pouvoir législatif de ce pays et non au pouvoir exécutif, donc je ne représente pas l'Etat. À partir de là je ferai mon possible pour alerter l'exécutif.

Évidemment je soutiens ce vœu et je soutiens d'autant plus ce vœu, même si j'ai quelques remarques, que le vrai problème — qui a conduit à la décision du tribunal administratif, qui est une décision juridique et non pas politique —, c'est que l'on est revenu sur les études d'impact. Ces études d'impact ont peut-être sous-estimé les reports de circulation et donc de pollution, mais surtout les besoins en mobilité des Franciliens n'ont pas été suffisamment pris en compte. Des Franciliens qui étaient impactés par cette décision de fermeture des voies sur berge. Moi j'ai voté la fermeture des voies sur berges, je suis pour la fermeture des voies sur berge, mais au moment où nous l'avons votée, ces alternatives ont été présentées et elles sont tout à fait nécessaires afin que les personnes qui utilisaient cette voie en voiture puissent avoir une alternative de transport en commun.

C'est là où l'on retourne au débat ouvert précédemment par Vincent ROGER sur la réforme territoriale que nous devons mener aujourd'hui notamment sur le sujet des mobilités. On voit que la Ville de Paris prend une décision, celle de fermer les voies sur berges, mais qu'en fait elle n'a pas en son pouvoir la possibilité de mettre l'alternative, puisque c'est ensuite une décision de la présidente d'Île-de-France, qui est aussi la présidente d'Île-de-France mobilité, l'ancien Stif, de mettre en place une alternative de transports en commun. C'est là où un travail de convergence entre les différentes collectivités territoriales doit être fait beaucoup plus en amont. Je préférerais que l'on donne plus de pouvoir à la collectivité territoriale qui pourrait mettre en place des plans stratégiques. Il aurait fallu sans doute qu'il y ait beaucoup plus de concertation entre ces différentes collectivités territoriales. Valérie PECRESSE y appelle, vous y appelez via ce vœu, espérons qu'il y aura une décision, au-delà des clivages politiques, pour l'intérêt de la mobilité des Franciliens.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Je partage totalement ce qui a été dit par Pacôme RUPIN sur la problématique d'approche collective par rapport à l'étude d'impact. À titre indicatif, puisque l'on évoque ce quartier, la pollution a augmenté de 15 % sur les quais hauts, quai Henri IV, ce qui n'est pas sans conséquence sur la vie des riverains. Je ne veux pas rouvrir ce soir le sujet des voies sur berges, car on pourrait en débattre pendant des heures, mais il est évident que dans le monde actuel, dans la logique de Paris qui est une capitale, Paris ne doit pas être un bunker, mais une ville phare et la ville phare s'ouvre aux autres, dialogue avec les autres, prend une position au service de l'intérêt général.

Monsieur le Maire je voulais vous remercier pour ce vœu, car il me donne une occasion unique de parler très brièvement, parce qu'il est tard, du plan bus qui a été mis en place à travers toute d'Île-de-France par Île-de-France mobilité, ainsi que sur Paris. Sur toute d'Île-de-France, car il y avait des inégalités entre les territoires et il fallait les réduire au maximum.

Sur Paris, car on est tous des usagers et l'on s'est tous rendu compte ces dernières années que notre plan bus ne fonctionnait plus. Ce plan bus était âgé, il avait 70 ans. Il a été en partie mis en place en 1938 avec la fermeture des tramways et développé en 1950. L'organisation des bus à Paris était autour de 3 axes principaux, premièrement les pôles majeurs que sont les gares, deuxièmement les axes majeurs évoqués précédemment et troisièmement des lignes qui doublent le métro et qui s'arrêtent aux portes de Paris. C'est un symbole fort et comment peut-on imaginer aujourd'hui que l'on ait des bus qui s'arrêtent aux portes de Paris. Il fallait prendre aussi en compte l'évolution des arrondissements par rapport à deux aspects, le développement économique et l'emploi, certains arrondissements ont connu un boom extraordinaire en matière d'emplois, à titre indicatif le 13^e a pris en 20 ans plus 20 % d'emplois et en parallèle le 9^e en a perdu 20 %. De même pour la population qui a augmenté de façon considérable dans le 12^e alors que malheureusement elle a baissé dans les arrondissements du centre de Paris. Il fallait donc un plan bus qui prenne en considération tous ces aspects pour être à l'écoute des usagers et répondre à leurs attentes en matière de confort, de fluidité, mais aussi de développement durable, d'amélioration dans la lutte contre la pollution. Il y a énormément de mesures techniques qui ont également été prises et je suis à votre disposition pour en discuter, mais comme il se fait tard je vais directement à l'essentiel en revenant sur votre vœu.

Je suis à 100 % d'accord avec votre vœu, je vais le voter avec grand plaisir, premièrement parce qu'il va dans le bon sens, mais surtout monsieur le Maire, tout ce que vous souhaitez a été décidé. C'est-à-dire qu'Île-de-France mobilité a voté, validé et acté le prolongement de la ligne 72 jusqu'à la gare de Lyon ainsi que la logique de mettre des bus propres de manière progressive. Il y aura des bus propres, les Blue bus, d'ici la fin de l'année 2018 et l'objectif pour Île-de-France mobilité c'est 100 % de bus électriques sur cette ligne 72 d'ici la fin 2019. Cela a été acté par Île-de-France mobilité.

Je me permets de faire deux vœux dans votre vœu si vous me le permettez, monsieur le Maire. Le premier est que l'on a besoin de la Ville de Paris pour que les aménagements de voirie concernant ses lignes de bus soient réalisés dans les temps demandés pour que tout soit mis en place d'ici la fin de l'année. Le deuxième vœu qui nous lie tous les trois au sens État, région, ville, c'est à vis-à-vis de la RATP. Précédemment nous parlions des scooters électriques et de la difficulté de les brancher, nous avons vraiment cette problématique pour les bus. C'est-à-dire que les dépôts de la RATP aujourd'hui ne sont pas capables d'accueillir les bus achetés par Île-de-France mobilité, les bus propres. Ils n'en ont pas la capacité ni la technicité. L'urgence est là. Le dépôt qui concerne la ligne 72 est rue de Lagny dans le 20^e et il n'est pas équipé. Dans l'absolu ce n'est pas le problème d'avoir les bus, vous les aurez, le problème c'est que ces bus fonctionnent et pour que ces bus fonctionnent il faut que les dépôts soient en marche. La ville a un rôle à jouer, car il faut qu'elle aide pour qu'il y ait plus de fonciers pour ces dépôts et il faut bien évidemment accompagner la RATP. Et la région a un rôle comme responsable d'Île-de-France mobilité, mais la RATP comme vous le savez c'est aussi la ville qui est partenaire, c'est aussi l'État. Le sujet numéro un aujourd'hui c'est vraiment celui-ci, c'est-à-dire que les dépôts soient aptes d'ici la fin 2019 à accueillir ces nouveaux bus propres, car aujourd'hui ils n'en sont pas capables. Pour toutes ces raisons Monsieur le Maire, je voterai ce vœu.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Juste quelques réponses rapides. D'abord je suis heureux de voir que l'on œuvre tous dans le même sens, il y a une petite confusion sur le rôle de chacun. D'abord il est clair pour tout le monde et on en convient que ce projet engage la Ville de Paris, la métropole, la région et l'État et Île-de-France mobilité au capital duquel toutes ces entités siègent. Mais il m'a semblé, et tant mieux si je m'étais trompé, que l'objectif sur la ligne 72 à l'horizon 2019 n'était pas clair. D'où l'intérêt de ce vœu. L'objectif de ce vœu est de ne pas faire appel à la ville, car cela je peux le faire via une lettre ou dans une discussion, les vœux pour moi s'imposent lorsque l'on fait appel à une autre autorité que celle dont il s'agit ici, c'est-à-dire du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement, mais bien de la région. C'est le sens de ce vœu. Appeler nos partenaires de la région et de l'état à s'unir ensemble pour faire advenir

cet objectif.

Vincent ROGER a parfaitement raison de rappeler qu'il s'agit d'une histoire de rechargement dans les dépôts ou d'ailleurs le long de la voie. Mais selon ma compréhension, d'où la pertinence de ce vœu pour moi, c'est que ce n'est pas ici la Ville qui bloque, mais un défaut d'information d'Île-de-France mobilité et un défaut de retour à mes demandes de la part de la préfecture. Ce n'est pas seulement la Ville qui est décisionnaire sur le trajet et les installations, mais aussi la préfecture et c'est donc encore une fois l'intérêt de ce vœu. Je pense que muni de ce vœu dont je pense qu'il fait plus ou moins l'unanimité nous pourrions ensemble retourner voir ces partenaires et donc l'un des vœux aussi est qu'il soit porté au Conseil de Paris, ce qui sera le cas, puisqu'il sera porté aussi par la Maire du 12^e arrondissement qui a d'autres sujets plus précis autour de la Gare de Lyon.

Enfin concernant les objectifs 100 %, je suis peut-être timoré si Île-de-France mobilité a dit que ce serait 100 % de bus électriques. Ce n'est pas du tout ce que j'ai compris, et j'essaie si ce n'est d'être timoré d'être au moins pragmatique. On m'a dit que cela serait progressif, mais avec un horizon au-delà de 2019 et donc le vœu demande que toute la ligne soit bien électrique et propre et qu'à minima — et c'est là l'élément de pragmatisme —, à minima on puisse garantir que les bus qui seront ajoutés soient électriques.

Pacôme RUPIN et Vincent ROGER ont raison de la rappeler, la pollution a augmenté sur les quais Henri IV. Une réunion publique a eu lieu avec Christophe NAJDOVSKI et l'une des mesures proposées, parmi d'autres comme le radar et l'étude du sol, est d'installer un bus, qu'il soit électrique ou pas. Et il serait logique qu'il soit propre. Je me félicite que l'on ait quasi unanimité. Une dernière prise de parole de madame LEBRETON.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Je me demande juste, puisque de toute façon cela a déjà été voté par la Région, si l'on a besoin de le revoter ?

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Encore une fois, il s'agit de s'adresser à toutes les parties, la Région et la Préfecture aussi. Et l'État non pas dans son rôle législatif, mais exécutif aussi.

Anne LEBRETON, Adjointe au Maire

Mais c'est la Région qui voit ça avec la Préfecture directement ?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Île-de-France mobilité l'a acté et l'a voté.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il y a plusieurs parties qui sont concernées. La Préfecture est dans un dialogue avec la Ville sur la possibilité d'établir ce bus 72. Il n'est pas assuré, selon l'état de mes connaissances aujourd'hui. Dès que l'on discute du détail il y a des différences, mais l'objectif du bus 72 a été voté par différentes parties je suis d'accord.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Concernant le trajet il y avait une question évoquée par la ville qui voulait que le bus aille dans les deux sens sur le quai. Il a été acté après discussion que dans un sens cela passait par le quai et dans l'autre sens cela allait par la rue de Rivoli, ce qui est logique.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Il y a une boucle par le boulevard Morland. Il ira dans un sens sur le quai Henri IV et dans l'autre sens, le retour, il fera une boucle. Le trajet est acté.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement

Ce que je voulais vous dire c'est que vous êtes bien conscient que je n'ai pas pris la parole

sans avoir appelé Île-de-France mobilité cette après-midi via le cabinet de la présidence de la région. Je pense que les informations que je vous ai données - et je n'ai pas pour habitude de ne pas être dans l'honnêteté - sont réelles.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Je propose tout de même de le mettre aux voix quitte à ce qu'il soit redondant avec la réalité.

Vœu adopté à l'unanimité.

Ariel WEIL, Maire du 4^e arrondissement

Nous en avons terminé avec la séance. Concernant le calendrier, les prochains Mardis de la santé auront lieu le 27 mars et le sujet sera : « Vaincre la douleur ». Merci à Karen TAÏEB qui a inventé et organisé ces Mardis de la santé.

J'attire votre attention sur le fait que des réunions publiques sont programmées. Une réunion publique 3^e et 4^e sur le logement touristique. Une autre qui concerne la présentation du projet de fusion des arrondissements du centre aux agents de la mairie et une dernière à destination des Conseillers de quartiers.

Enfin nous avons un certain nombre de choses qui ont été organisées dans le cadre de la journée du 8 mars, journée du droit international des femmes. Le 8 mars est sur une plus longue période et le 16 mars une pièce d'Isabelle Lorient, adaptée du roman de Natacha Henry sera présentée et Natacha Henry sera présente le 20 mars à la bibliothèque Arthur Rimbaud à 19 h.

Deux évènements importants vont avoir lieu également. Nous avons un partenariat avec l'espace bioéthique depuis deux ans et dans le cadre des états généraux de la bioéthique nous aurons une conférence le 14 mars intitulée : Neurosciences tout révéler de l'humain ?

J'en viens à la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme que l'on accompagne à la mairie du 4^e arrondissement avec deux programmations, une pièce de théâtre intitulée Jihad qui a déjà circulé en France, qui sera suivie d'un débat le 24 mars à 20h30. Enfin la projection d'un documentaire le 22 mars : « Juifs et Musulmans ».

La séance est levée à 21h50.

Le Secrétaire de Séance

Evelyne ZARKA

